

# BIENVENUE À GRAND LAC !

Guide pratique de l'élu communautaire

**GRAND  
LAC**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

2026-2032

# SOMMAIRE

<b>01. LE TERRITOIRE ET SES COMMUNES</b>	<b>4</b>
> Le territoire Grand Lac	5
> Un territoire engagé en faveur d'un équilibre Homme-Nature	6
<b>02. CADRE LÉGAL ET GRANDS PRINCIPES</b>	<b>8</b>
> Qu'est-ce qu'un EPCI ?	9
> Les instances communautaires	9
<b>03. LES MOYENS D'ACTION DE GRAND LAC</b>	<b>11</b>
> Les moyens financiers	12
> Le budget 2026	13
> Les moyens humains	14
<b>04. LE STATUT DE L'ÉLU COMMUNAUTAIRE</b>	<b>15</b>
<b>05. LES COMPÉTENCES DE GRAND LAC</b>	<b>18</b>
> Eau, assainissement, relation usagers et GEMAPI	20
> Valorisation des déchets	21
> Mobilités	22
> Tourisme et équipements sportifs	23
> Ports et plages	24
> Climat-air-énergie	25
> Agriculture et résilience alimentaire-forêt	26
> Économie	27
> Habitat et politique de la ville	28
> SAU et urbanisme-planification	29
> Travaux VRD et bâtiments-moyens généraux	30
> CIAS	31
> France services	32
> Pôle ressources	33
<b>06. GRAND LAC ET SON ENVIRONNEMENT</b>	<b>34</b>
> Les relations avec les communes	35
> Les satellites	36
> CGLE	37
> Cisalb	38
> SHR	39
> SMIAC	40
> Métropole Savoie	41
> OTI	42
> PNR des Bauges	43
> Savoie Déchets	44
> SMSB	45
> Symos	46
<b>07. RESTEZ INFORMÉS</b>	<b>47</b>

# ÉDITO

## Chères élues, chers élus,

À l'occasion de l'installation du nouveau conseil communautaire, je souhaite tout d'abord la bienvenue à celles et ceux qui rejoignent l'assemblée de Grand Lac, ainsi qu'à l'ensemble des conseillers communautaires qui poursuivent leur engagement au service du territoire.



Ce guide de l'élu communautaire a été conçu pour vous accompagner dans l'exercice de votre mandat. Il présente l'organisation de l'agglomération, ses compétences, ses instances et ses partenaires et le rôle qui sera le vôtre en son sein. Sa vocation est de permettre à chacun d'appréhender plus facilement le fonctionnement de notre intercommunalité et la diversité des politiques publiques qu'elle porte au service des habitants et des communes.

La mandature 2020-2026 qui s'achève a été marquée par un travail collectif soutenu et par un esprit de coopération constant entre les vingt-huit communes de Grand Lac. Dans un contexte parfois exigeant, les élus communautaires ont su avancer ensemble, dans le dialogue et la recherche de l'intérêt général. Cette capacité à construire des décisions partagées s'est traduite concrètement : la très grande majorité des délibérations adoptées au cours du mandat l'ont été à l'unanimité.

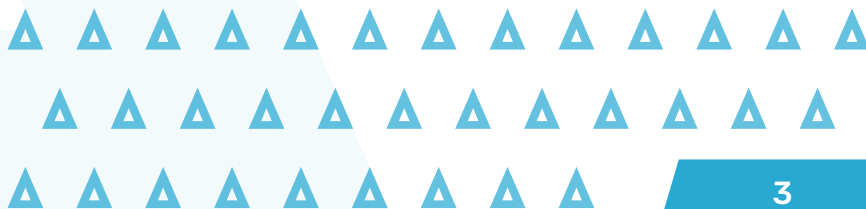
Ces six années ont permis de poursuivre et de consolider de nombreuses politiques publiques portées par l'agglomération : développement économique et touristique, mobilités, gestion de l'eau et des déchets, aménagement et habitat, transition énergétique ainsi qu'accompagnement social à travers le CIAS. Autant de domaines dans lesquels l'action communautaire contribue directement à la qualité de vie des habitants et au dynamisme de nos communes.

Le mandat aura également été marqué par l'intégration du territoire de Grand Lac au réseau mondial des Réserves de biosphère de l'UNESCO, dans le cadre du programme « Homme et Biosphère ». Fruit d'une large mobilisation des acteurs du territoire, élus, habitants, scientifiques, associations et partenaires, cette distinction ancre le territoire dans un équilibre durable entre préservation de la biodiversité, développement économique et qualité de vie.

J'espère que ce guide vous accompagnera utilement dans la prise en main de votre nouveau mandat et qu'il facilitera votre implication dans la dynamique collective de Grand Lac.

Je vous souhaite à toutes et à tous une pleine réussite dans votre mandat au service de notre territoire et de ses habitants.

**Renaud BERETTI**  
*Président de 2020 à 2026*



01.

# LE TERRITOIRE ET SES COMMUNES

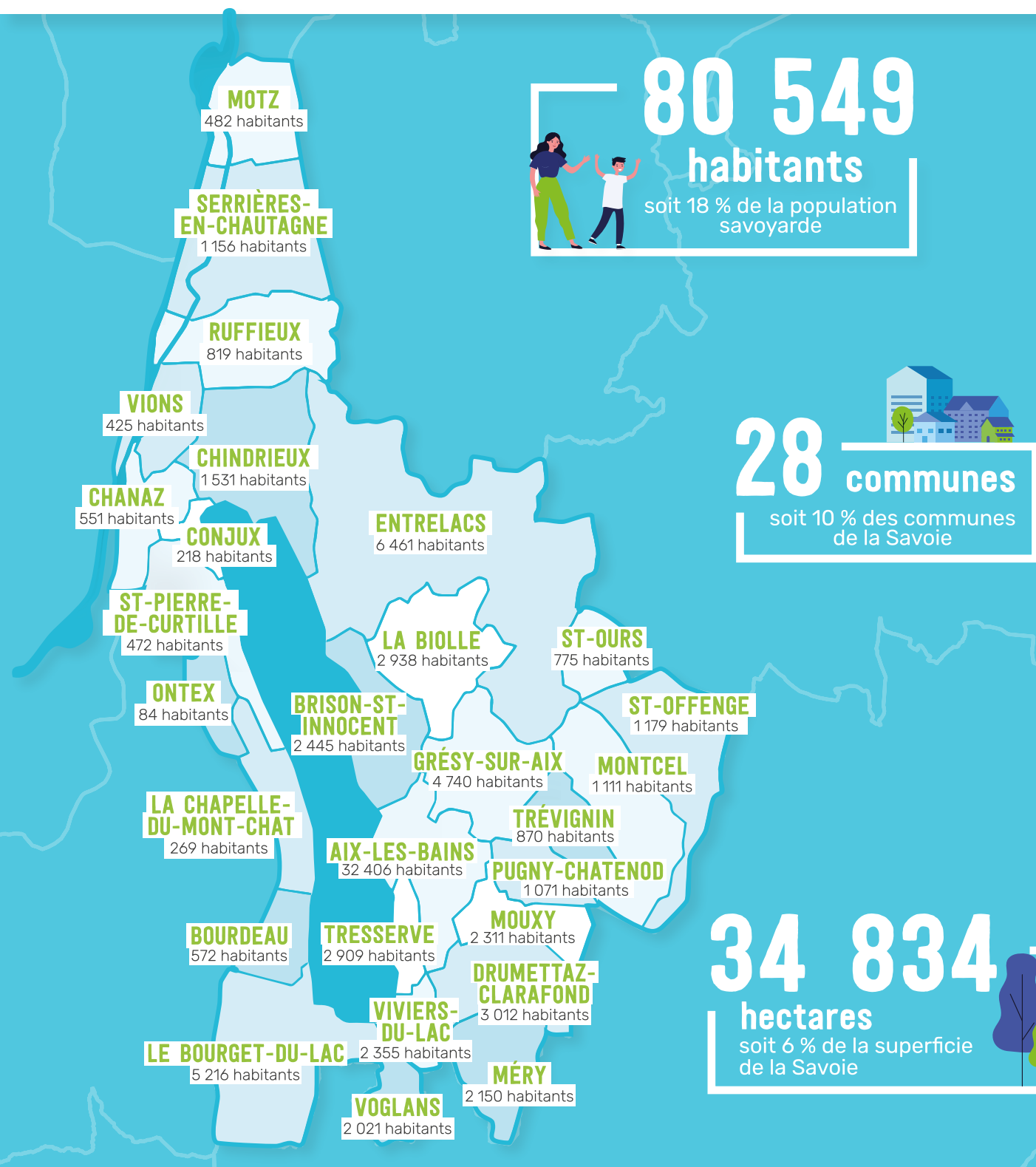


# LE TERRITOIRE GRAND LAC

**Grand Lac est une communauté d'agglomération** née de la fusion de trois intercommunalités : la Communauté de communes de Chautagne (CCC), la Communauté de communes du Canton d'Albens (CCCA) et la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget (CALB).

Le territoire regroupe aujourd'hui 28 communes aux identités variées, formant un ensemble dynamique autour du lac du Bourget, doté d'infrastructures structurantes, d'un patrimoine riche et d'une qualité de vie reconnue.

Cette fusion a également entraîné la création du centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de Grand Lac, né du regroupement des deux CIAS et des deux CCAS historiques du territoire, désormais compétent en matière d'accompagnement des personnes âgées et en perte d'autonomie.



La taille moyenne d'une intercommunalité française était en 2025 de 28 communes et 55 000 habitants.

# UN TERRITOIRE ENGAGÉ EN FAVEUR D'UN ÉQUILIBRE HOMME-NATURE



Les 28 communes de Grand Lac et leurs milieux naturels d'exception ont été reconnus par l'UNESCO en septembre 2025 dans le cadre du programme « Homme & Biosphère ». Cette distinction souligne la valeur écologique du lac du Bourget et engage le territoire à concilier biodiversité, dynamisme économique et qualité de vie.

En rejoignant le réseau international des 784 Réserves de biosphère, Grand Lac pourra partager ses expériences et coopérer avec d'autres territoires en France et à l'étranger, renforçant ainsi son rôle de territoire pilote en matière de transition écologique.



## Une Réserve de biosphère, qu'est-ce que ça change ?



Les Réserves de biosphère sont des aires protégées contractuelles reconnues par la loi française et internationale, organisées en réseaux, dans lesquelles un engagement collectif à agir est formulé au travers d'un plan de gestion à dix ans, contribuant aux objectifs de trois types de zones (cf. ci-dessous). Elles n'instaurent pas de réglementations environnementales supplémentaires à celles existantes mais organisent les acteurs territoriaux pour aller vers :

- **le développement de la connaissance du plus grand nombre** autour des enjeux de préservation de la biodiversité locale et ses connexions avec l'activité humaine ;
- **le partage entre gestionnaires, chercheurs, entrepreneurs, élus, institutions, organismes de formation, associations, habitants**, qui collaborent (à l'échelle locale, nationale et internationale) pour trouver des solutions locales aux problèmes environnementaux et de développement économique et social ;
- **l'adoption de pratiques plus durables** pour les activités professionnelles et personnelles.



Candidature au programme UNESCO « Homme et Biosphère » - 12 juin 2023



La tortue Cistude, espèce emblématique peuplant le lac du Bourget



Projet Fauna Flora 30X30 à l'école Le Sierraz à Aix-les-Bains - Juin 2025

## LE RÉSEAU HOMME & BIOSPHERE

Dans le monde, en 2026 :



**784** réserves de biosphère  
**142** pays  
**25** sites transfrontières

En France, en 2026 :



**18** réserves de biosphère  
**2** sites transfrontières



## La Réserve de biosphère du Lac du Bourget, entre Rhône & Alpes

Fruit de plus de 1 200 contributions menées pendant trois ans auprès d'habitants, d'élus, de scientifiques, d'associations et d'acteurs économiques, la candidature de Grand Lac a illustré la force du collectif. Cette dynamique a permis de définir un plan de gestion 2025-2035, une véritable feuille de route pour la politique environnementale du territoire.

Elle met en cohérence les plans de l'agglomération et des partenaires tout en y ajoutant de nouveaux objectifs et actions. **Six axes ont été définis :**

- préserver et restaurer les milieux naturels, du lac aux montagnes, marais et coteaux ;
- faire du territoire une destination de loisirs écoresponsables ;
- aménager avec sobriété les espaces pour renforcer la résilience ;
- soutenir l'économie locale et accompagner sa transition ;
- accompagner au changement par l'éducation au développement durable ;
- s'appuyer sur la science et la prospective pour éclairer les décisions.

Parmi les premières actions phares lancées en 2026 : le déploiement des Atlas de biodiversité (2025-2028), la formalisation d'un Plan Arbres, le lancement d'une étude expérimentale sur le tourisme régénératif ou encore la poursuite du projet pédagogique Fauna Flora 30X30.

**Enfin, trois types de zones aux rôles complémentaires seront prises en compte dans la mise en œuvre des projets et politiques territoriales à l'avenir :**

### LES AIRES CENTRALES (5,8 % du territoire, soit 2 016 ha)

Elles sont dédiées à la conservation stricte des paysages, écosystèmes, espèces et sont protégées par une réglementation « forte ». Sur notre territoire, elles regroupent les milieux les plus remarquables : le sud du lac et ses vastes zones humides, les massifs de roselières, les sites palafittiques classés à l'UNESCO, ainsi que plusieurs massifs forestiers en libre évolution et marais emblématiques (Chautagne, Vuillerme, Crosagny-Braille...). Ces espaces constituent les « coeurs de biodiversité » du territoire.



### LES ZONES TAMPONS (63,8 % du territoire soit 22 174 ha)

Elles visent à renforcer la recherche, le suivi, la formation et l'éducation scientifique. Elles assurent une protection « contractuelle » (par exemple Natura 2000, zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique...). Elles permettent des activités compatibles avec la conservation des milieux naturels : agriculture extensive, loisirs doux, actions pédagogiques ou gestion durable des forêts. Elles comprennent l'ensemble du lac (hors roselières), de vastes massifs forestiers, des marais et sites naturels gérés (Natura 2000, espaces naturels sensibles, Conservatoire d'espaces naturels de Savoie...), mais aussi certaines prairies agricoles et sites patrimoniaux comme l'abbaye d'Hautecombe.

### L'AIRE DE TRANSITION (31,8 % du territoire soit 11 085 ha)

Elle accueille la majorité de la population (près de 66 500 habitants), les activités économiques et l'université. C'est dans cette zone que se concentrent les actions de sensibilisation, d'éducation au développement durable et d'accompagnement des acteurs vers des pratiques responsables.

**Cet élan collectif doit désormais être concrètement mis en œuvre au travers de toutes les actions portées par Grand Lac !**

02.

# GRAND LAC, CADRE LEGAL ET GRANDS PRINCIPES



## QU'EST-CE QU'UN EPCI ?

La communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Elle dispose de ressources fiscales propres et de ses propres instances décisionnelles.

Les EPCI sont régis par le principe de spécialité : ils ne peuvent intervenir que dans le cadre des compétences leur ayant été transférées par la loi ou par les communes membres. *A contrario*, les communes ne peuvent plus intervenir dans les compétences transférées à l'EPCI.

## LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'organe délibérant de la communauté d'agglomération, appelé le conseil communautaire, fonctionne pour l'essentiel comme le conseil municipal : il règle, par ses délibérations, les affaires qui sont de la compétence de l'EPCI.

La loi prévoit que le conseil communautaire doit se réunir au moins une fois par trimestre, sur convocation du Président. Celui-ci se réunit **en moyenne une fois par mois à Grand Lac**. Ses délibérations sont publiques, sauf demande de huis clos.

Afin de fluidifier le fonctionnement de la communauté d'agglomération, **le conseil communautaire peut donner délégation au bureau communautaire** ainsi qu'au Président, à l'exception des décisions les plus impactantes (décisions budgétaires, fixation des taux d'imposition, modifications statutaires, délégations de service public, orientations en matière d'aménagement...). Un rendre-compte des délibérations approuvées par le bureau communautaire et des décisions prises par le Président sur délégation est réalisé systématiquement, lors de chaque conseil communautaire.

**L'organe délibérant est composé de délégués communautaires élus en même temps que les conseillers municipaux au suffrage universel direct.**

**Le conseil communautaire de Grand Lac est composé, pour le mandat 2026-2032, de 71 conseillers communautaires, représentant les 28 communes membres.** La fixation du nombre de conseillers et leur répartition se font proportionnellement à la population de chaque commune conformément à la loi ainsi que par un accord local avec l'ensemble des communes de Grand Lac, afin de garantir au maximum la représentation des territoires au sein de la communauté d'agglomération. **Chaque commune est représentée a minima par un conseiller titulaire.** Les communes ne disposant que d'un seul délégué titulaire disposent également d'un délégué suppléant afin de pouvoir assurer leur représentation.

Le conseil communautaire ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. En l'absence de quorum, la réunion est ajournée et le conseil est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle et peut alors délibérer sans condition de quorum.

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire est une instance composée du Président, des vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres, élus par le conseil communautaire. À Grand Lac, les maires des communes membres en font également partie.

**Il peut recevoir des délégations de la part du conseil communautaire et donc être délibératif** : il statue alors en lieu et place du conseil communautaire.

### LA CONFÉRENCE DES MAIRES

La création d'une conférence des maires est obligatoire, **sauf lorsque le bureau comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.**

La conférence des maires, consultative, est présidée par le Président de l'EPCI. Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du Président ou à la demande d'un tiers des maires.

## LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS

Le Président, organe exécutif, prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant. Il est élu par le conseil communautaire qui peut lui donner délégation sur certains sujets afin de faciliter le fonctionnement de l'EPCI.

Il est assisté de vice-présidents dont le nombre est déterminé par l'organe délibérant. Pour Grand Lac, la réglementation permet un nombre maximum de **15 vice-présidents**.

Les vice-présidents peuvent recevoir, sous la surveillance et la responsabilité du Président, **délégation d'une partie de ses fonctions**.

Le Président peut également donner **délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint ainsi qu'aux responsables de service**.

## LES COMMISSIONS

Elles sont de deux natures :

> **les commissions qu'il est obligatoire de former** : commission d'appel d'offres (CAO), mais également commission consultative des services publics locaux (CCSPL), comité social territorial (CST), formation spécialisée (FS), etc ;

> **les commissions de travail** : que le conseil communautaire peut librement choisir de créer pour étudier les questions qui lui seront soumises. Elles interviennent en amont de la décision et ont un rôle consultatif, la décision finale appartenant aux instances délibératives.

## L'ATELIER CITOYEN

Grand Lac a créé en 2022 son conseil local de développement (CLD) et l'a nommé **Atelier citoyen**. Composé de 68 habitants volontaires, il a pour mission de faciliter le dialogue entre la collectivité et les citoyens du territoire et de contribuer à la réflexion sur les politiques publiques communautaires.

Instance consultative, **il peut être sollicité par les élus** pour formuler des contributions, des avis et des propositions sur les thématiques traitées par l'agglomération. Il peut également s'auto-saisir de sujets sur lesquels les citoyens estiment important de travailler.

Depuis sa création, **l'Atelier citoyen a présenté plus d'une dizaine d'avis sur les thématiques proposées par Grand Lac**, mais également de nombreuses contributions moins formelles, recueillies et construites collectivement lors d'ateliers, d'actions ou de temps de travail spécifiques.

Les contributions de l'Atelier n'ont pas de valeur décisionnelle, mais **elles visent à éclairer les instances communautaires dans la conduite de projets et le pilotage des politiques publiques**.



03.

# LES MOYENS D'ACTION DE GRAND LAC



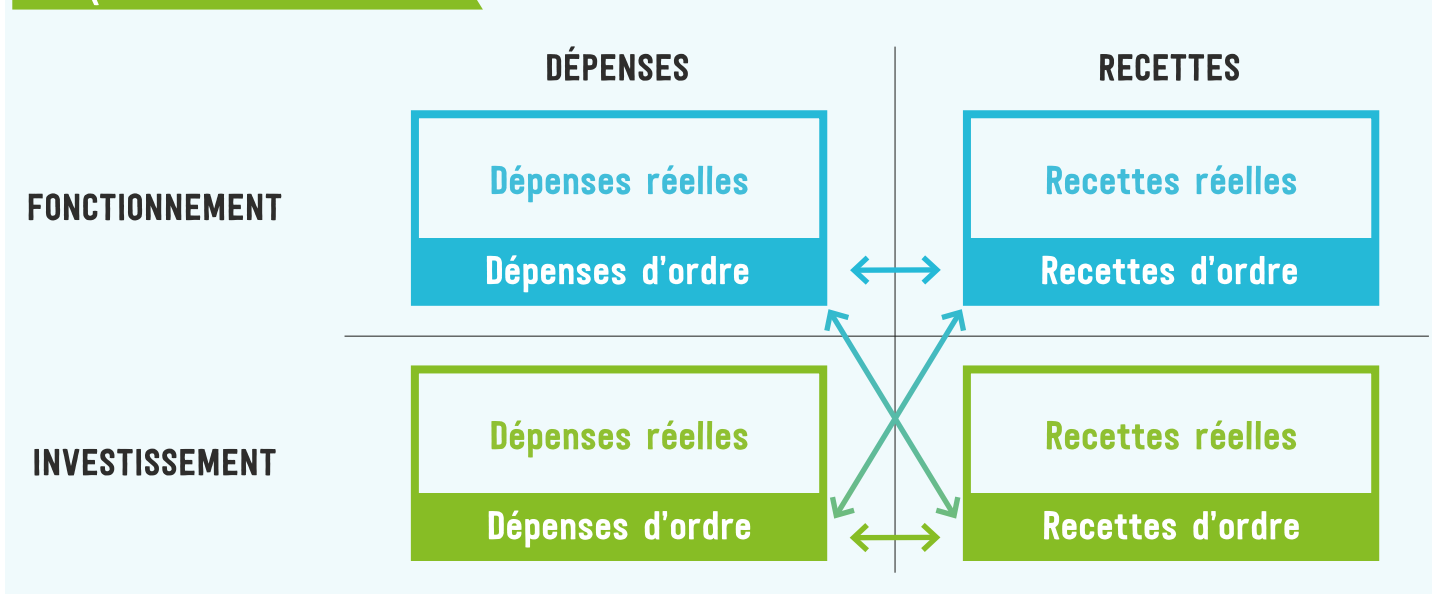
# LES MOYENS FINANCIERS

Le budget primitif est le document qui permet à l'agglomération de définir les actions et les interventions qu'elle souhaite mener. Il doit respecter deux principes essentiels :

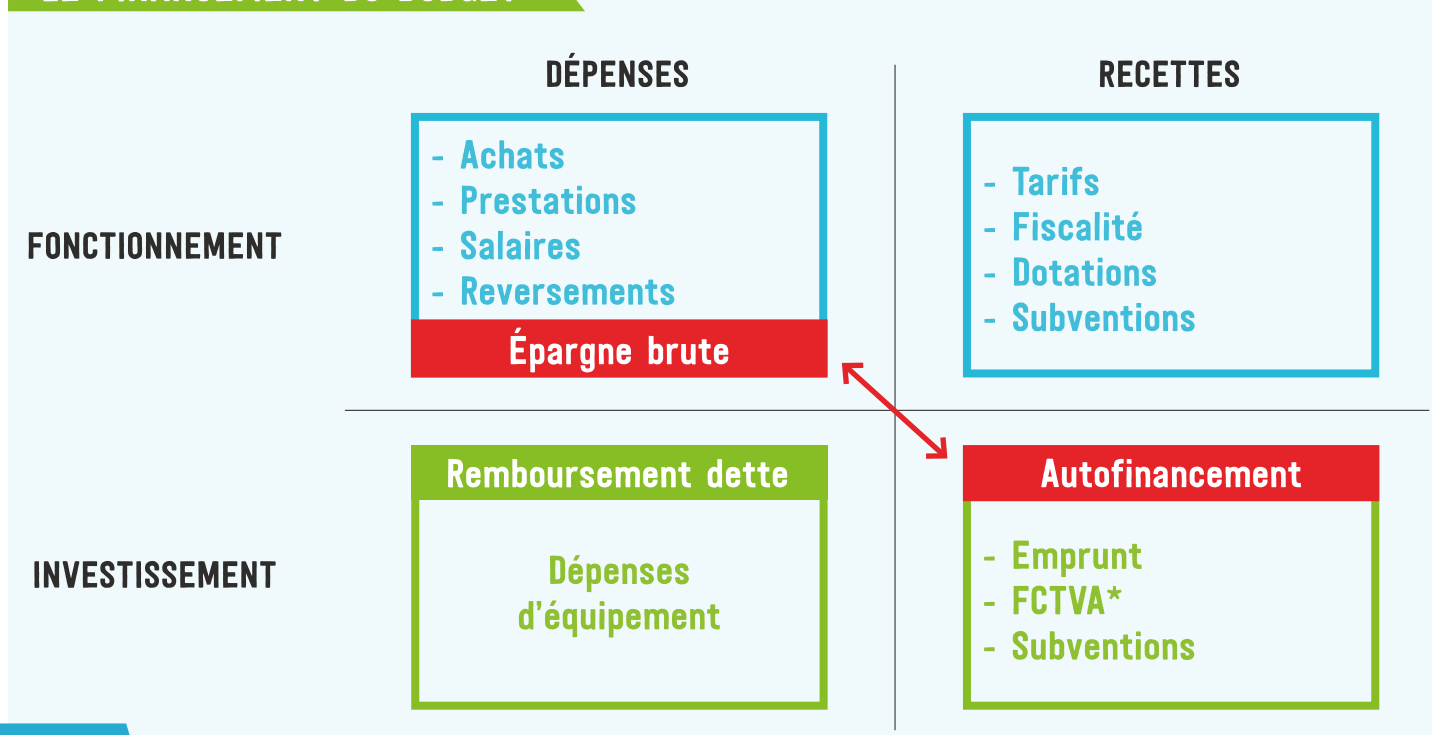
- **la sincérité budgétaire** : les recettes et les dépenses doivent être évaluées de manière réaliste, sans sous-estimation ni surestimation ;
- **l'équilibre** : le montant total des dépenses doit être égal à celui des recettes.

À la différence d'un budget d'une entreprise privée, celui d'une collectivité doit distinguer clairement **la section de fonctionnement et la section d'investissement**. Cette séparation met en évidence la nature des actions menées, facilite le suivi des subventions perçues et s'explique également par le fait que les collectivités ne récupèrent la TVA que sur leurs dépenses d'investissement.

## L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE



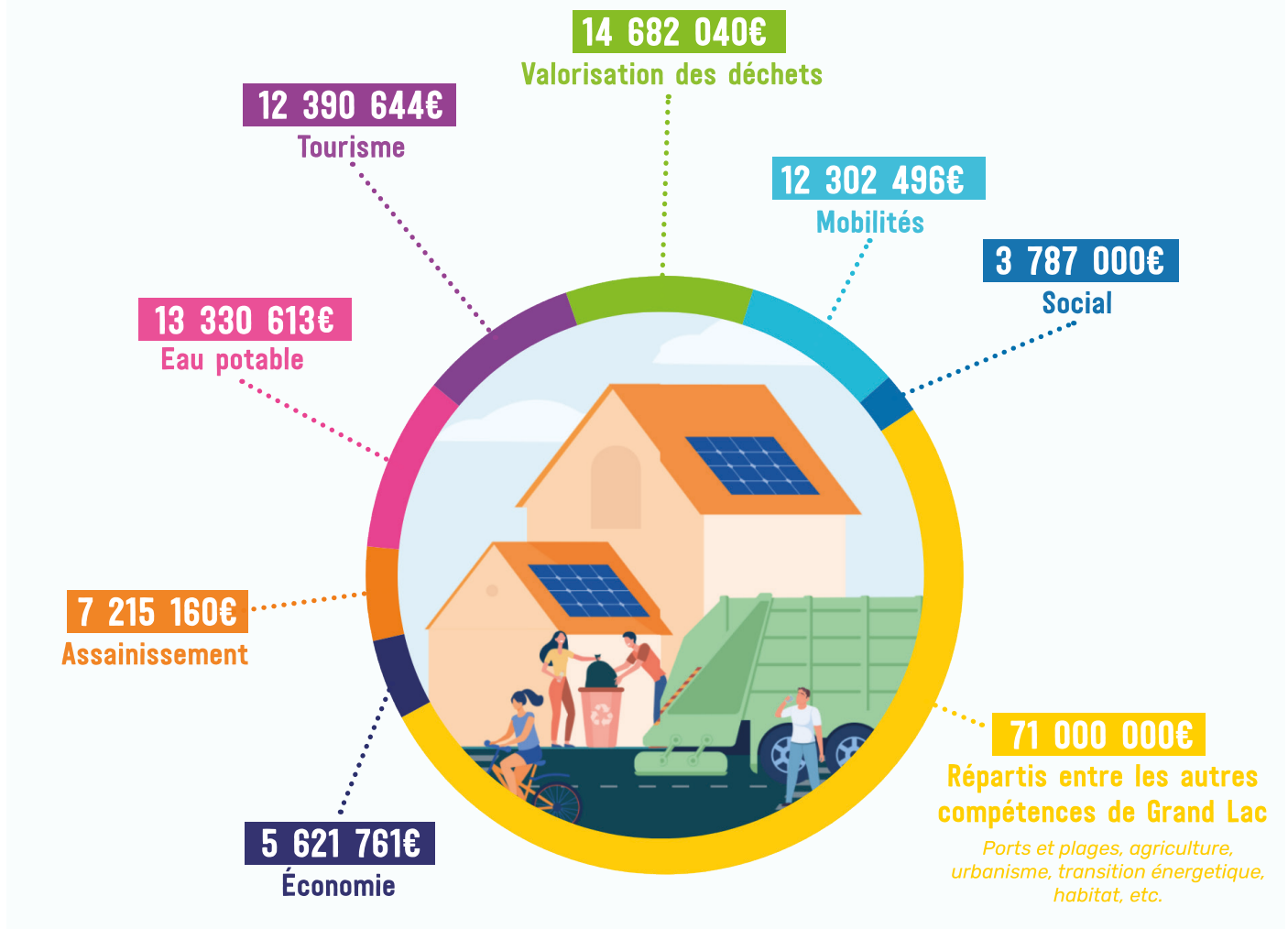
## LE FINANCEMENT DU BUDGET



# LE BUDGET 2026

Le budget primitif 2026 traduit la volonté de Grand Lac de maintenir un haut niveau de service public tout en préservant des équilibres financiers solides. Dans un contexte national contraint, l'agglomération poursuit une gestion maîtrisée, fondée sur la sincérité budgétaire, l'équilibre des recettes et des dépenses et une anticipation rigoureuse des évolutions économiques.

## 139 M€ RÉPARTIS EN GRANDES THÉMATIQUES



Ce budget, d'un montant total de 139 M€, permet d'assurer le fonctionnement quotidien des services et de poursuivre les investissements prioritaires du mandat : tourisme, mobilités, eau et assainissement, valorisation des déchets, économie ou encore action sociale. Il comprend également 71 M€ dédiés aux autres compétences de Grand Lac, couvrant un ensemble large d'interventions, notamment la gestion des ports et des plages, l'agriculture, l'urbanisme, l'habitat ou encore la transition énergétique, sans que cette liste soit exhaustive.

Il s'inscrit dans la continuité d'une stratégie financière responsable, qui permet à Grand Lac d'investir de manière utile et durable au bénéfice du territoire sans dégrader son niveau d'endettement.

**La répartition des dépenses illustre la diversité des compétences exercées par l'agglomération et l'effort porté sur les politiques publiques structurantes, afin de répondre aux besoins des habitants tout en préparant l'avenir du territoire.**

# LES MOYENS HUMAINS

## L'ORGANIGRAMME



## LE PROJET DE DIRECTION - GRAND LAC<sup>450</sup>

**Le projet de direction est la feuille de route qui guide l'organisation et l'action collective de Grand Lac.** Construit avec l'ensemble des services, il organise le fonctionnement de l'agglomération afin de mettre en oeuvre le projet politique des élus. Lancé après la fusion des trois intercommunalités, il a d'abord permis de structurer la nouvelle collectivité et de créer une culture commune. Sa mise à jour intègre désormais les nouveaux enjeux du territoire et les besoins exprimés par les agents et les usagers.

Articulé autour de trois axes, il vise à :

- **renforcer le bien-être et la dynamique collective**, en consolidant l'esprit d'équipe, en facilitant l'intégration et en développant une identité commune ;
- **intégrer la transition écologique**, en formant les agents, en développant des outils d'aide à la décision et en inscrivant l'écologie dans chaque projet ;
- **améliorer la relation avec les citoyens et les communes**, grâce à une communication renforcée, un meilleur partage d'informations et une qualité de service accrue.

Ce projet s'appuie sur deux démarches essentielles : **l'intelligence collective notamment par le mode projet, et l'amélioration continue, indispensable pour adapter les pratiques et progresser ensemble.**

Plus qu'un document, il constitue un cadre commun pour agir de manière efficace, cohérente et au plus près des besoins du territoire.



04.

LE STATUT  
DE L'ÉLU

COMMUNAUTAIRE



# LE STATUT DE L'ÉLU COMMUNAUTAIRE

Les élus ont des droits garantis durant leur mandat et notamment :

## DROIT À UN ENTRETIEN INDIVIDUEL AVEC SON EMPLOYEUR EN DÉBUT DE MANDAT

Au début de son mandat, tout nouvel élu bénéficie, à sa demande, d'un entretien individuel avec son employeur portant sur les modalités pratiques d'exercice de son mandat au regard de son emploi.

## DROIT À L'UTILISATION DE CRÉDIT D'HEURES ET AUX AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR L'EXERCICE DU MANDAT ÉLECTIF

Un conseiller communautaire peut bénéficier de crédit d'heures et également d'autorisations d'absence auprès de son employeur.

## DROIT À LA COMPENSATION DES PERTES DE REVENUS DU FAIT DE L'EXERCICE DU MANDAT

Un conseiller communautaire dépourvu d'indemnité de fonction peut se voir compenser ses pertes de revenus dans la limite de 100 heures par an et d'un montant par heure compensée égal au plus à deux fois le montant du SMIC.

## DROIT À LA SUSPENSION D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

S'agissant des élus salariés, seuls le Président, vice-présidents et éventuels autres membres du bureau ont le droit de cesser leur activité professionnelle afin de se consacrer à leur mandat électif, à condition toutefois de justifier d'une ancienneté dans leur emploi supérieure à un an.

S'agissant des élus fonctionnaires, cette possibilité est ouverte à tous dans la mesure où ils sont placés, à leur demande, en position de mise en disponibilité pour l'exercice de leur mandat de conseiller communautaire. Le Président, vice-présidents et éventuels autres membres du bureau peuvent également bénéficier d'un détachement de droit.

## DROIT À LA FORMATION

Les élus communautaires ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Une délibération fixant les orientations et les crédits liés à la formation des élus doit être approuvée dans les trois mois suivant l'installation du conseil communautaire. Les dépenses afférentes sont prises en charge par l'intercommunalité : elles comprennent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que la perte de revenu subie du fait de l'exercice de ce droit dans la limite du cadre de la délibération.

## DROIT À L'INFORMATION

Les membres du conseil communautaire ont le droit d'être informés des affaires de l'intercommunalité qui font l'objet d'une délibération. À ce titre, les projets de délibérations et les documents préparatoires aux séances doivent être communiqués avant la réunion du conseil, dans un délai de cinq jours francs. Au cours des six premiers mois du mandat, une session d'information sur les fonctions d' élu local doit être organisée. Cette session comporte obligatoirement un rappel général du rôle assigné aux différentes catégories d'élus locaux et une présentation détaillée des principaux droits et obligations, notamment déontologiques, applicables aux élus locaux.

## DROIT D'EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Dans les intercommunalités comprenant au moins une commune de 1 000 habitants ou plus, un espace d'expression des élus de l'opposition doit être réservé dans les bulletins d'information générale relatifs aux réalisations et aux actions de ces élus.

## DROIT DE PROPOSITION

Les membres du conseil communautaire ont le droit de demander l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour lors d'un conseil ultérieur.

## DROIT D'AMENDEMENT

Les membres du conseil communautaire ont le droit de proposer des modifications aux délibérations du conseil communautaire, dans le respect des conditions fixées par le règlement intérieur de l'intercommunalité.

## PROTECTION FONCTIONNELLE

Le Président, les vice-présidents d'intercommunalité et les éventuels autres membres du bureau ayant reçu délégation ou le suppléant ne peuvent être condamnés pour des faits en rapport avec leurs fonctions dès lors qu'ils ont accompli les diligences normales eu égard à leurs compétences, leur pouvoir et les moyens dont ils disposaient ainsi qu'aux difficultés propres aux missions confiées par la loi.

L'intercommunalité est tenue de les protéger dès lors qu'ils font l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de leurs fonctions.

Lorsque le Président ou tout autre élu de l'intercommunalité en exercice ou ayant cessé ses fonctions est victime de violences, de menaces ou d'outrages à l'occasion ou du fait de ses fonctions actuelles ou passées, l'intercommunalité doit lui accorder sa protection

## PROTECTION EN CAS D'ACCIDENT

Les intercommunalités sont responsables des dommages subis, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, par l'ensemble des élus. À ce titre, elles doivent prendre en charge les frais médicaux afférents à l'accident.

## PROTECTION SOCIALE

Les élus siégeant au sein des intercommunalités sont affiliés au régime général de la Sécurité sociale. Les indemnités de fonction perçues par les élus sont assujetties aux cotisations d'assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales dès lors que leur montant dépasse une fraction de la valeur du plafond de la Sécurité sociale fixée par décret ou que l'élu suspend ou cesse son activité professionnelle pour l'exercice de son mandat. En contrepartie, les élus bénéficient de prestations en nature et en espèces au titre des différents risques.



## DROIT DE RÉINTÉGRER SON PRÉCÉDENT EMPLOI ET GARANTIES DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE

À l'issue de son premier mandat et dans tous les cas où la suspension a été inférieure à cinq ans, l'élu qui a suspendu son activité professionnelle doit retrouver son précédent emploi au plus tard deux mois suivant la date à laquelle il a avisé son employeur de reprendre cet emploi. Dans les autres situations, l'élu peut solliciter sa réembauche, ce qui lui confère une priorité pour les emplois auxquels sa qualification lui permet de prétendre. En outre, il peut bénéficier d'un stage de remise à niveau, d'une formation professionnelle et d'un bilan de compétences ainsi qu'une allocation différentielle de fin de mandat.

## RETRAITE

Si l'élu a cessé son activité professionnelle pour se consacrer à son mandat et qu'il ne peut acquérir de droit à pension au titre d'un régime assurance vieillesse, il est obligatoirement affilié à l'assurance vieillesse du régime général de la Sécurité sociale. Si l'élu n'a pas cessé son activité professionnelle, il ne bénéficie d'aucune affiliation obligatoire à un régime de retraite au titre de son mandat. Il est toutefois obligatoirement affilié au régime complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques s'il décide de constituer une retraite complémentaire par rente, dans le cas où il a perçu une indemnité de fonction.



05.

# LES COMPÉTENCES DE GRAND LAC



# LES COMPÉTENCES DE GRAND LAC

Les compétences de Grand Lac relèvent de deux catégories juridiques :

> **les compétences obligatoires** : sont concernées les compétences en matière de développement économique (et notamment la création et la gestion des zones d'activités économiques et la promotion du tourisme), les documents d'urbanisme (notamment les plans locaux d'urbanisme intercommunaux), l'organisation de la mobilité, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville, la gestion des milieux aquatique et la protection contre les inondations, l'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, l'eau potable, l'assainissement, la gestion des eaux pluviales ;

> **les compétences facultatives** : il s'agit de toutes les compétences ne relevant pas des compétences obligatoires et pouvant être transférées librement par les communes à la communauté d'agglomération.

Les compétences exercées par Grand Lac sont détaillées dans ses statuts, pacte fondateur délimitant les domaines d'intervention de l'agglomération. Ces statuts peuvent être modifiés par accord entre les communes membres, exprimé dans des conditions de majorité renforcée. Lorsque la compétence est transférée, les communes ne peuvent plus intervenir dans ce domaine, l'agglomération devenant seule responsable de son exercice.

Certaines compétences sont assorties d'une notion **d'intérêt communautaire**. Il s'agit alors de définir par délibération du conseil communautaire, au sein d'une compétence donnée, quel est le champ d'action de Grand Lac.

**À titre d'exemple, Grand Lac est compétent en matière de gestion des voiries d'intérêt communautaire** : ont été notamment déclarées d'intérêt communautaire seulement les voiries des zones d'activités économiques.

**Les communes conservent ainsi une capacité d'intervention** sur la quasi-totalité des voiries du territoire.

## POUR LEUR MISE EN ŒUVRE, LES COMPÉTENCES SONT DÉCLINÉES DANS CINQ GRANDS ENSEMBLES :

### ATTRACTIVITÉ RAISONNÉE DU TERRITOIRE

- Économie
- Tourisme
- Ports et plages
- Équipements sportifs

### AMÉNAGEMENT DURABLE ET PLANIFICATION

- Climat-air-énergie
- Mobilités
- Urbanisme et planification
- Habitat et politique de la ville
- SAU et urbanisme-planification
- Agriculture et résilience alimentaire
- Réserve de biosphère

### PRÉSERVATION ET VALORISATION DES RESSOURCES

- Eau potable
- Assainissement
- GEMAPI
- Relation usagers
- Valorisation des déchets
- Travaux VRD
- Bâtiment et moyens généraux

### CIAS

- Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)
- Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- Accord'Âge (service de lutte contre l'isolement)
- Portage de repas et téléassistance
- Hébergements (2 EHPAD et 1 résidence autonomie)

### RESSOURCES

- Finances
- Ressources humaines
- Direction des affaires juridiques
- Communication
- Relais Grand Lac et France services
- Pilotage, innovation et relation usagers
- Direction des systèmes d'information

# GÉRER L'EAU, PRÉSERVER LE TERRITOIRE ET ACCOMPAGNER LES USAGERS

Grand Lac a en charge la gestion des compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales depuis leur transfert entre 2017 et 2018. Cette gestion unifiée, permise par le passage en régie sur l'ensemble du territoire, à l'exception de Vions, garantit un service public cohérent et une protection durable de la ressource en eau et du lac du Bourget.

## L'eau potable

Grand Lac assure en régie la production, le traitement et la distribution de l'eau potable pour l'ensemble du territoire en s'appuyant sur 52 ressources, 93 réservoirs, 28 stations de pompage et de traitement et 886 km de réseau d'eau potable. Les équipes exploitent et entretiennent quotidiennement ces ouvrages, réparent les fuites (268 en 2025) et renouvellent les canalisations (4,07 km en 2025) pour garantir la continuité du service et limiter les pertes.

La collectivité mène également des investissements majeurs pour sécuriser l'alimentation en eau : protection et diversification des ressources, interconnexions, modernisation des installations et amélioration de la qualité sanitaire. Ces actions s'appuient sur le schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP), qui permet d'anticiper les besoins et d'adapter le service aux enjeux du changement climatique et de la préservation de la ressource.

## L'assainissement

Grand Lac gère les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées afin de protéger le milieu naturel, notamment le lac du Bourget. Le service repose sur 710 km de canalisations, 18 stations d'épuration, 78 postes de refoulement et deux bassins de stockage/restitution (12 000 m<sup>3</sup>). Il assure aussi la gestion des eaux pluviales urbaines, avec 565 km de réseaux et 25 bassins de rétention.

Les équipes exploitent et contrôlent les stations d'épuration, vérifient les installations privatives et réalisent l'entretien préventif et curatif des réseaux et postes de relevage, dans le cadre d'un contrat avec Veolia/SARP.

Le service développe également des solutions innovantes comme la réutilisation des eaux usées traitées, contribuant à une gestion plus durable de la ressource. En 2025, un zonage des eaux pluviales vient compléter cette démarche en encadrant la gestion intégrée des eaux de pluie dans les futurs projets d'aménagement.



## CHIFFRES CLÉS 2025

**90 agents**

**6,6 millions**  
de m<sup>3</sup> d'eau potable distribués

**886 km**  
de réseau d'eau potable

**5,7 millions**  
de m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées dans les  
18 stations d'épuration du territoire

**4 659 abonnements**  
enregistrés par le service relation  
usagers sur l'année 2025

**268**  
fuites réparées sur le réseau public

## Le service relation usagers

Le service relation usagers est la porte d'entrée du service des eaux et de l'assainissement. Il s'appuie sur trois équipes complémentaires :

- **accueil** : gestion de toutes les sollicitations (téléphone, courriels, accueil physique) et accompagnement dans les démarches administratives ;
- **facturation** : suivi des consommations, élaboration des factures et gestion des paiements ;
- **technique** : interventions sur les compteurs (relevés, renouvellements, contrôles, diagnostics).

Ces trois pôles garantissent un accompagnement complet et cohérent pour les 48 217 abonnés du territoire.

## Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

La compétence GEMAPI s'exerce à l'échelle des bassins versants du lac du Bourget, du Rhône et du Chéran. Elle vise à prévenir les inondations par l'entretien des cours d'eau et la gestion des ouvrages de protection, tout en menant des actions de restauration des milieux aquatiques (rivières, zones humides, roselières). Elle contribue à la sécurité du territoire et à la préservation durable de la ressource en eau.



## COLLECTER ET VALORISER LES DÉCHETS.

La valorisation des déchets est une compétence historique de Grand Lac. Ce service public mobilise des moyens humains et matériels importants pour accompagner les usagers vers une gestion plus durable. Il illustre l'engagement de la collectivité en faveur de la transition écologique, de l'économie circulaire et d'un service quotidien indispensable à la qualité de vie.

### Organisation de la collecte

Le service compte 50 agents, dont 34 dédiés à la collecte. Le territoire dispose de plus de 600 points de collecte en apport volontaire, regroupant 2 616 conteneurs semi-enterrés pour faciliter le tri. Trois flux sont collectés séparément : **recyclables** (emballages, papiers, cartons, plastiques, métaux), le **verre** et les **ordures ménagères** résiduelles. La production de déchets ménagers sur le territoire est en baisse depuis plusieurs années, même si chaque habitant produit encore en moyenne 190 kg/an d'ordures ménagères résiduelles. Néanmoins, les performances de tri des emballages recyclables et du verre sont bonnes, témoin de l'engagement croissant des habitants dans le geste de tri.

### Déchets alimentaires

Depuis 2024, le tri des déchets alimentaires est obligatoire. Grand Lac accompagne les habitants via la distribution gratuite de composteurs individuels (plus de 10 000 depuis 2005) et l'installation de 190 bornes de collecte. En 2025, 342 tonnes de déchets alimentaires ont été transformées en compost, réduisant l'incinération et favorisant le retour au sol des matières organiques.

### Déchetteries

Grand Lac gère cinq déchetteries (Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix, Le Bourget-du-Lac, Entrelacs, Chindrieux), exploitées par TriAlp. Elles enregistrent plus de 338 000 entrées par an et permettent la valorisation de près de 18 400 tonnes de déchets (végétaux, gravats, matériaux divers) dans des filières agréées.

### Économie circulaire, prévention et sensibilisation

La gestion des déchets ne se limite pas à leur collecte : Grand Lac s'engage activement dans la réduction à la source et la promotion de l'économie circulaire. La collectivité anime un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et soutient SoluCir, réseau de plus de 260 acteurs de Savoie Mont Blanc, engagés dans l'économie circulaire. Des actions de sensibilisation sont menées auprès du public et des scolaires et des espaces de réemploi comme « Donnez-Prenez » sont développés. Le coût de collecte et de traitement est de 124 €/habitant, ce qui fait de la prévention un levier de maîtrise des dépenses.



## CHIFFRES CLÉS 2025

**50 agents**  
dont 34 affectés à la collecte

**606 points**  
d'apport volontaire sur le territoire

**18 400 tonnes**  
de déchets déposés dans les 5 déchetteries

**16 438 tonnes**  
d'ordures ménagères collectées et incinérées

**3 542 tonnes**  
de verre fondu et retransformé en verre

**4 011 tonnes**  
d'emballages recyclables triés et valorisés

### Gestion des déchets professionnels

Depuis 2023, Grand Lac a précisé les conditions d'accès des professionnels au service public en définissant les volumes autorisés et les déchets assimilés. Les bénéficiaires sont facturés via la redevance spéciale selon le service rendu. Ceux hors périmètre public sont orientés vers des prestataires privés pour respecter leurs obligations réglementaires.

### Traitement des déchets

La compétence traitement est confiée à Savoie Déchets, dans une logique de mutualisation. Elle couvre l'incinération, le tri des recyclables et le traitement des biodéchets en compostage. Un nouveau centre de tri inauguré début 2026 améliore la qualité du tri et la valorisation des matières.

## ACCOMPAGNER LES MOBILITÉS DURABLES.

La mobilité couvre aujourd'hui transports collectifs, mobilités actives et mobilités partagées, conformément à la loi d'orientation des mobilités (LOM).

Grand Lac organise et planifie ces services avec la Région, le Département et les communes, afin de proposer un réseau performant et réduire la dépendance à la voiture individuelle.

### Les transports collectifs

Exploitée par RATP Dev depuis 2022, la délégation de service public (DSP) Ondéa regroupe l'ensemble des transports collectifs du territoire, y compris les services scolaires.

Entre 2024 et 2025, le réseau a poursuivi sa modernisation avec une amélioration de l'offre, le renforcement des services de transport à la demande et une digitalisation complète facilitant l'accès aux informations et aux titres de transport.

La mise en service d'un nouveau système de billettique en 2025 a permis un usage plus simple et plus fluide du réseau, offrant aux usagers une gamme de solutions plus souples pour se déplacer. Ces évolutions contribuent directement à la hausse de fréquentation du réseau et ont valu à Grand Lac une distinction du magazine Ville, Rail & Transports.

### Les mobilités actives

Grand Lac renforce chaque année son réseau cyclable avec la création de nouvelles voies vertes et la modernisation d'itinéraires structurants. Ces dernières années plusieurs sections ont été livrées ou engagées, améliorant les liaisons quotidiennes comme les parcours touristiques.

Le service Vélodéa poursuit son développement, avec un parc de vélos très sollicité et une offre adaptée aussi bien aux habitants qu'aux touristes. Les actions de sensibilisation, notamment via le Savoir rouler à vélo (SRAV), continuent d'être déployées dans les écoles du territoire. Le service Mobéa complète les lignes régulières Ondéa en offrant une solution de transport aux habitants des zones non desservies. Depuis l'arrêt scolaire le plus proche, il permet de rejoindre les points d'intérêt du territoire, avec des horaires confirmés une heure avant le départ. Ce service, en plein développement, vise à étendre progressivement l'accès à la mobilité pour les secteurs les plus éloignés.



## CHIFFRES CLÉS 2025

**1 409 113**  
validations de titres sur le réseau Ondéa

**4 voies vertes**  
réalisées sur l'année

**5 662 locations**  
de vélos Vélodéa

**40 écoles**  
participantes au Défi des écoliers mobilités

**8 M€**  
de budget annuel de fonctionnement

### Les mobilités partagées

Le covoiturage courte distance, déployé avec BlaBlaCar Daily, connaît une progression régulière et facilite les trajets quotidiens à l'échelle de la Savoie.

Le dispositif, gratuit pour les passagers et incitatif pour les conducteurs, enregistre une fréquentation en hausse constante.

L'accompagnement des employeurs se poursuit : plusieurs entreprises se sont engagées en faveur de l'écomobilité avec l'appui de l'Agence Écomobilité.

En parallèle, le lancement de Moovéa en 2025 rassemble en un seul outil toutes les solutions de mobilité, facilitant la découverte de modes alternatifs et l'intermodalité sur tout le territoire.

## DÉVELOPPER UNE ATTRACTIVITÉ RAISONNÉE ET ACTIVE DU TERRITOIRE.

Grâce à un cadre naturel exceptionnel entre lac et montagnes, Grand Lac développe une offre touristique et sportive qui renforce la qualité de vie et l'attractivité raisonnée du territoire. L'agglomération entretient ses sites naturels, accompagne les acteurs du tourisme et gère ses équipements sportifs pour offrir des services sûrs, accessibles et adaptés à tous.

### Tourisme

**Grand Lac met en valeur ses sites naturels et aménage un réseau d'itinérance attractif : sentiers, belvédères, via ferrata, rives du lac, aires de loisirs...** Les interventions portent sur l'entretien, la gestion des sentiers, la sécurisation et l'amélioration des parcours, ainsi que sur la gestion des sites touristiques à forte fréquentation. Elles intègrent également le développement de projets d'envergure tels que la Croix Verte et les Mottets.

Le service accompagne également les porteurs de projets, coordonne les structures partenaires, notamment l'Office de tourisme intercommunal (OTI) et le Syndicat mixte des stations des Bauges (SMSB), et pilote la taxe de séjour, ressource financière majeure pour l'agence Aix-les-Bains Riviera des Alpes. Ces dernières années, les actions ont porté sur la rénovation de sites stratégiques, la montée en qualité des espaces naturels et la poursuite d'une démarche de transition écologique appliquée au tourisme.

### Équipements sportifs

**Grand Lac gère depuis 2023 l'ensemble de ses équipements sportifs : Aqualac, les gymnases de Marlioz, Garibaldi et Entrelacs.** Le service assure l'entretien, l'accueil des publics et la réalisation des travaux de rénovation ou de modernisation.

**Aqualac**, centre aquatique structurant du territoire, propose toute l'année de nombreuses activités sportives et ludiques. Il accueille un public diversifié et met à disposition plus de trois hectares d'équipements, dont un bassin olympique extérieur chauffé, des bassins couverts, des espaces de jeux aquatiques et des zones de détente. Le site poursuit également sa transition énergétique et renforce sa capacité d'accueil lors d'événements.

**Les gymnases** bénéficient quant à eux d'améliorations ciblées : rénovation de sols, renforcement des équipements, interventions sur les murs d'escalade ou encore installation de solutions photovoltaïques pour réduire l'empreinte énergétique.



## CHIFFRES CLÉS 2025

**564 km**  
de sentiers pédestres et VTT  
(sous entretien Grand Lac)

**2 323 emplois**  
touristiques sur le territoire

**219 096 passages**  
sur le site des Gorges du Sierroz

**314 600 visiteurs**  
accueillis à Aqualac

**2,4 M€ investis**  
dans la rénovation du gymnase  
Garibaldi





## GÉRER DURABLEMENT LES PORTS ET LES PLAGES.

La gestion des ports et des plages constitue une mission essentielle pour garantir un accès sécurisé, qualitatif et durable au lac du Bourget. L'agglomération assure l'entretien, le suivi réglementaire, la sécurité et l'accueil des usagers, tout en préservant le milieu naturel et en améliorant l'attractivité du littoral.



### Ports

Au sein du plus grand ensemble portuaire français en eaux intérieures, Grand Lac assure la gestion et la maintenance des ports présents sur le lac du Bourget, avec pour objectifs de garantir la sécurité, la qualité d'accueil et le bon fonctionnement des infrastructures. Les missions du service portent notamment sur :

- l'entretien courant et la maintenance technique des pontons, appontements et équipements portuaires ;
- le suivi de la sécurité des installations (contrôles, signalisation, interventions ciblées) ;
- l'accueil des usagers et la gestion des postes d'amarrage ;
- la mise en conformité des installations au regard des réglementations portuaires et environnementales ;
- la préservation du lac, grâce à des pratiques respectueuses du milieu naturel et à la gestion raisonnée des usages.

Des opérations de modernisation ou de renouvellement sont menées régulièrement pour maintenir la qualité des équipements et répondre aux besoins saisonniers, notamment lors des pics de fréquentation estivale.

### Plages

Grand Lac gère neuf plages réparties sur le littoral, accessibles toute l'année. La plupart sont gratuites, à l'exception des plages du Bourget et des Mottets, payantes en saison. Le service assure :

- la surveillance estivale par des équipes diplômées garantissant la sécurité des baigneurs ;
- l'entretien quotidien pendant la saison (propreté, gestion des espaces verts, tri) ;
- la qualité sanitaire des eaux de baignade, en lien avec les autorités compétentes ;
- l'aménagement et l'amélioration des équipements (douches, zones d'ombre, accès PMR...) afin d'offrir un accueil confortable et inclusif ;
- la préparation et la mise en place des plages avant la saison ;
- les actions de communication (sanitaire, règlements, informations générales).

Les plages sont des lieux majeurs d'attractivité estivale ; leur gestion vise à maintenir un haut niveau de qualité d'accueil tout en préservant l'environnement lacustre.

## CHIFFRES CLÉS 2025

**11 agents**  
(un effectif qui double en période estivale)

**9 plages**

**13 ports**

**2 974 emplacements portuaires**  
répartis sur 7 communes

**5 219 passages**  
aux mises à l'eau en période estivale



# ACCÉLÉRER LA TRANSITION ET PRÉPARER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

La transition énergétique vise trois objectifs : consommer moins d'énergie, développer davantage d'énergies décarbonées, comme les renouvelables, et mieux préparer nos territoires aux effets du changement climatique.

## Planification et stratégies climat-air-énergie

La transition énergétique s'appuie sur des outils structurants comme le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) à l'échelle de Grand Lac et le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) à l'échelle du territoire.

Le plan de transition répond à trois grandes ambitions :

- renforcer la sobriété et les achats responsables ;
- réduire la dépendance aux énergies fossiles ;
- accompagner les changements de comportements.

Ces ambitions sont déclinées en un programme d'action couvrant toutes les compétences de Grand Lac et notamment la mobilité, les bâtiments, l'énergie, la gestion de l'eau.

## Énergies renouvelables

En lien avec l'ADEME, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) et les territoires de Savoie, l'agglomération soutient le développement de projets publics et privés de chaleur renouvelable et l'extension de réseaux de chaleur.

L'agglomération soutient également le développement du solaire grâce à une stratégie dédiée sur l'ensemble de son patrimoine. Celle-ci se traduit par l'installation de panneaux photovoltaïques sur les gymnases et la toiture d'Aqualac, ainsi que par la création d'ombrières favorisant l'autoconsommation collective de l'électricité.

## Sobriété énergétique du patrimoine

L'accompagnement des communes se poursuit via des dispositifs spécialisés comme l'ASDER (Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables) et au SDES (Service départemental des énergies de la Savoie), afin d'optimiser les consommations, améliorer la performance des bâtiments et encourager des pratiques plus sobres dans la gestion du patrimoine public.



## CHIFFRES CLÉS 2025

**11,7 GWh**  
volume d'énergie renouvelable (EnR) engagé via le Contrat Chaleur Renouvelable sur environ 20 projets publics et privés

**2 990 panneaux photovoltaïques**  
ont été installés sur les bâtiments de Grand Lac (Aqualac, siège Grand Lac, gymnases Garibaldi et Marlioz)

**2 000 participants**  
à l'édition 2025 de Clim'Action

**4,5 M€**  
d'aides mobilisées pour le contrat de chaleur renouvelable

## Solaire et innovation

La stratégie solaire se déploie avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de Grand Lac et le soutien aux initiatives citoyennes comme les centrales villageoises. Un cadastre solaire en ligne permet également aux habitants et entreprises d'évaluer facilement le potentiel de leurs toitures.

Dans la dynamique territoire à énergie positive (TEPOS), Grand Lac expérimente aussi des solutions fondées sur la nature pour le stockage carbone.

## Mobilisation citoyenne

La sensibilisation du public est renforcée à travers des événements dédiés au climat et à l'énergie, combinant conférences, ateliers, visites et animations.

La mobilisation grandissante des habitants contribue à diffuser une culture commune de la sobriété et de l'adaptation. À titre d'exemple, la 2<sup>e</sup> édition de Clim'Action, organisée en novembre 2025, a rassemblé près de 2 000 participants autour d'une quarantaine d'événements sur onze communes.



## PRÉSERVER NOS RESSOURCES AGRICOLES ET FORESTIÈRES.

La politique agricole de l'agglomération vise à soutenir les exploitations, développer les circuits alimentaires locaux et renforcer la résilience du territoire. À travers l'accompagnement des producteurs, la valorisation des pratiques agro-environnementales et la sensibilisation du public, Grand Lac encourage une alimentation durable et de qualité.



## Agriculture et résilience alimentaire : une compétence construite autour du projet alimentaire territorial (PAT)

Depuis 2021, Grand Lac porte un projet alimentaire territorial définissant les actions en faveur de l'agriculture et de l'alimentation que l'agglomération souhaite développer. Politique volontariste de l'agglomération, les actions du PAT s'articulent autour de cinq axes :

- **produire** : la préservation des espaces agricoles et le renouvellement des agriculteurs assurent la diversité des productions locales et le maintien d'une activité économique indispensable. Exemples : zones agricoles protégées (ZAP), services de remplacement, veille et portage foncier ;
- **transformer / transporter** : le développement de solutions locales de transformation, de logistique et de gestion des co-produits facilite l'accès des consommateurs aux produits issus de l'agriculture du territoire. Exemples : étude sur la qualité des repas destinés aux seniors, besoins en mutualisation logistique ;
- **consommer** : le renforcement des liens entre productions agricoles et circuits de consommation, comme les circuits d'aide alimentaire aux marchés de plein vent en passant par les cantines scolaires, permet de mieux valoriser l'offre locale. Exemples : carte de la vente directe, paniers maraîchers ;
- **anticiper** : l'adaptation de la production agricole face au changement climatique, aux attentes alimentaires et aux enjeux environnementaux accompagne les transitions nécessaires. Exemples : lutte contre le frelon asiatique, mesures agro-environnementales, expérimentations, actions pédagogiques ;
- **organiser** : la mise en relation des acteurs du système alimentaire favorise l'émergence de projets, le suivi des actions du PAT et une meilleure connaissance mutuelle. Exemples : rencontres entre professionnels du circuit alimentaire.

## Forêts : le rôle de Grand Lac en cours de définition

Le schéma forestier de 2022 a mis en lumière les enjeux des massifs du territoire. Intégrée aux démarches Homme & Biosphère et PCAET, la politique forestière s'organise aujourd'hui autour de trois axes d'action :

- **défense de la forêt contre les incendies** : avec la participation de Grand Lac au programme départemental en cours de rédaction ;
- **animation de « comité de massif »** : six massifs distincts, aux enjeux différents, composent le paysage forestier de l'agglomération ; l'animation des réflexions par massif doit être expérimentée afin de mener des actions ciblées répondant à des enjeux précis ;
- **état sanitaire et renouvellement forestier** : un regard plus précis sur les actions à mener face aux conséquences du changement climatique (dépérissement, entretien des massifs,...) semble nécessaire pour répondre aux problématiques que peuvent rencontrer les municipalités.

## CHIFFRES CLÉS 2025

**5 200 hectares**  
en zones agricoles protégées  
soit près de 55 % des surfaces  
agricoles du territoire

**Près de 200 ha**  
de zones humides Natura 2000  
engagées dans les mesures  
agro-environnementales

**40 % du territoire**  
recouvert par des forêts





## ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET SOUTENIR L'ENTREPRENEURIAT.

La politique économique de Grand Lac vise à soutenir la création, le développement et la pérennité des entreprises du territoire. En animant un écosystème local dynamique, en accompagnant les porteurs de projets et en facilitant les parcours entrepreneuriaux, ce service de l'agglomération contribue à la création et au développement de l'emploi local, à la vitalité entrepreneuriale et à l'attractivité du territoire.



### Accompagnement des porteurs d'idées/projets

Le service économie accompagne les porteurs d'idées et de projets, qu'il s'agisse de création, de reprise ou de transmission d'entreprise. Ce soutien de proximité s'appuie notamment sur :

- repérer et révéler les talents avec le dispositif CitésLab (2025-2027), dédié à la détection et l'accompagnement des projets dans les quartiers prioritaires de la ville et auprès des publics fragiles, éloignés de l'entrepreneuriat ;
- détecter et conseiller les projets à impact et structurants, notamment l'artisanat, le commerce... en milieu rural, l'innovation artisanale et commerciale, et les reprises et transmissions d'entreprises.

Grâce à ces actions, le territoire enregistre un niveau record de créations et reprises d'entreprises, traduisant un dynamisme entrepreneurial solide et durable.

### Soutien aux entrepreneurs

Au-delà de la création, l'enjeu est la pérennité et le développement afin de renforcer la solidité des entreprises locales. Le service déploie des actions de proximité :

- ateliers opérationnels de montée en compétences et sessions de formation ciblées ;
- appui stratégique individualisé ;
- conseils en développement et en structuration ;
- rencontres thématiques ;
- dispositifs financiers ou partenariaux.

L'offre vise à accompagner les entrepreneurs à chaque étape : émergence, lancement, croissance et pérennisation.

## CHIFFRES CLÉS 2025

**13 778 entreprises**  
actives sur le territoire de Grand Lac

**1 897 créations/reprises**  
d'entreprises (+ 25 % par rapport à 2024)

**936 porteurs de projets**  
identifiés sur le territoire

**245 porteurs de projets**  
conseillés lors d'un 1<sup>er</sup> rendez-vous

**513 entrepreneurs**  
mobilisés à 46 actions collectives  
(ateliers, rencontres, temps forts économiques)

**93 % de taux de pérennité**  
à 3 et 5 ans  
des entreprises détectées et accompagnées par  
le service économie (à comparer au taux moyen  
national de viabilité de 45 %)

### Animation du réseau économique

Le service anime un large réseau socio-économique rassemblant près de 250 partenaires, offrant aux porteurs de projets et aux entrepreneurs plus de 800 dispositifs mobilisables.

Cette identification d'acteurs permet une orientation rapide et efficace des entreprises vers les interlocuteurs adaptés, une meilleure lisibilité des dispositifs, une complémentarité des interventions et un gain de temps pour les créateurs et entrepreneurs locaux.

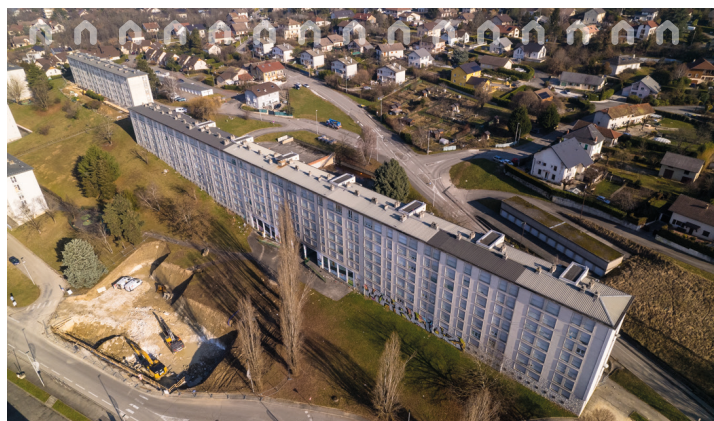
### Appui aux collectivités et développement économique

L'accompagnement aux collectivités repose sur un appui stratégique à l'accueil et au maintien d'activités économiques de proximité, la contribution aux études et diagnostics économiques, des analyses d'opportunités d'implantation ou de développement et une aide à la décision sur les projets structurants communaux.



## AGIR POUR UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE.

Grand Lac mène des actions complémentaires en matière d'habitat et de cohésion sociale pour construire un territoire accessible et adapté aux besoins de tous. À travers la planification du logement, l'amélioration du parc existant, l'accompagnement des publics fragiles et la transformation des quartiers prioritaires, l'agglomération agit pour offrir des conditions de vie de qualité et favoriser l'inclusion sur l'ensemble du territoire.



### Habitat - Construire une politique de logement équilibrée

La politique de l'habitat repose sur le programme local de l'habitat (PLH), qui fixe les orientations du territoire en matière de production de logements, d'accompagnement du parcours résidentiel et d'amélioration du parc existant.

En 2025, Grand Lac a travaillé à l'élaboration du nouveau PLH 2026-2032, co-construit avec les communes, les bailleurs, les promoteurs, les associations et les habitants. Ce travail collectif a permis d'actualiser le diagnostic territorial, de définir des orientations stratégiques communes et un objectif de production de logements répondant aux besoins de toutes les catégories de population.

L'action se concentre également sur la rénovation énergétique et la qualité du parc privé, à travers le dispositif « Je rénove Grand Lac ». Celui-ci propose des conseils neutres, un accompagnement technique et des aides financières. Conférences, visites d'opérations exemplaires et rencontres avec des artisans ainsi que des partenaires spécialisés permettent d'encourager des rénovations performantes, de lutter contre la précarité énergétique et d'améliorer durablement le confort des habitants.

### Politique de la ville - Renforcer la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie

La politique de la ville intervient dans les quatre quartiers prioritaires d'Aix-les-Bains, Tresserve et Le Bourget-du-Lac, avec pour ambition de réduire les inégalités et d'améliorer la qualité de vie des habitants les plus exposés aux fragilités sociales.

Le contrat de cohésion sociale 2025-2030, coconstruit avec l'ensemble des partenaires, structure l'action publique autour de neuf axes majeurs : vie de quartier, jeunesse, prévention, réussite éducative, emploi-insertion, accès aux droits, cadre de vie, environnement et mobilités. Il prévoit des actions à la fois ciblées dans les quartiers et transversales à l'échelle intercommunale.

Parallèlement, le projet de renouvellement urbain (PRU) des Hauts de Marlioz à Aix-les-Bains poursuit la transformation en profondeur du quartier (voiries, espaces publics, réhabilitation de logements), en lien avec les habitants et les partenaires.

Grand Lac soutient aussi de nombreuses associations locales, essentielles pour proposer des activités, accompagner les publics et animer la vie de quartier. Les associations sont subventionnées par Grand Lac dans le cadre d'appels à projets lancés chaque année pour financer des actions contribuant à la cohésion sociale et l'inclusion de tous.

## CHIFFRES CLÉS 2025

**696 personnes** accompagnées dans le cadre du dispositif « Je Rénove Grand Lac »

**14,5 % de logements sociaux** parmi les résidences principales sur le territoire

**432 logements** rénovés et subventionnés par Grand Lac

**4 964 personnes** accueillies à la Maison de la Justice et du Droit

**265 879 € de subventions** attribuées aux associations



# PLANIFIER ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

Les services urbanisme-planification et autorisations d'urbanisme (SAU) permettent d'anticiper l'évolution du territoire, de préserver ses paysages et d'assurer un développement maîtrisé. Entre planification stratégique (PLUi, ZAN, SPR, RLPi\*) et instruction des autorisations d'urbanisme, Grand Lac intervient à la fois sur la vision d'ensemble et sur l'accompagnement quotidien des projets des communes et des habitants.



## SAU : accompagner les communes et instruire les projets

Le service des autorisations d'urbanisme instruit les demandes déposées dans les 28 communes du territoire, avec près de 2 800 dossiers traités en 2025, confirmant une activité soutenue et un territoire dynamique.

En complément de l'instruction, le service joue un rôle d'interface entre les communes, les usagers et l'agglomération, avec un projet de service coconstruit pour clarifier les missions, renforcer la communication et améliorer l'accompagnement des élus et du public.

L'édition 2025 du "SAU hors les murs" a permis aux équipes de mieux appréhender les réalités locales en visitant des projets majeurs, renforçant ainsi la connaissance du terrain et la cohésion interne.

Les priorités à venir portent sur l'accompagnement des nouveaux élus, le renforcement du lien avec les communes et une meilleure compréhension des enjeux d'urbanisme à l'échelle locale.

## Urbanisme-planification : piloter les documents de planification et anticiper les besoins

La croissance démographique et les enjeux environnementaux imposent une planification rigoureuse pour maintenir l'équilibre entre développement, protection et sobriété foncière.

Le service urbanisme-planification pilote l'évolution des trois PLUi couvrant l'ensemble du territoire de Grand Lac, l'intégration de la trajectoire zéro artificialisation nette (ZAN) dans ces documents, la création ou l'évolution des sites patrimoniaux remarquables (SPR) de Chanaz et d'Aix-les-Bains, ainsi que le règlement local de publicité intercommunal (RLPi).

Le projet de transfert du Centre Hospitalier Métropole Savoie (CHMS) a mobilisé un travail étroit entre urbanisme et mobilités, afin d'en accompagner les enjeux et les évolutions.

L'évolution régulière des PLUi permet d'adapter ces documents aux besoins d'un territoire dynamique qui évolue constamment : projets communaux, enjeux environnementaux, énergétiques, de logement, économiques, etc.

*\*Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), zéro artificialisation nette (ZAN), site patrimonial remarquable (SPR), règlement local de publicité intercommunal (RLPi)*

## CHIFFRES CLÉS 2025

**734 permis de construire**  
instruits sur l'année

**36 permis d'aménager**  
instruits sur l'année

**2 800 autorisations  
d'urbanisme**  
instruites sur l'année

**11 procédures d'urbanisme**  
pilotées en parallèle (PLUi, SPR, RLPi,  
mises en compatibilité...)

## CRÉER, MODERNISER ET SÉCURISER LES INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE.

Le service travaux VRD pilote les investissements de Grand Lac liés aux réseaux et aux aménagements hors bâtiments.

Il pilote les études et travaux concernant l'eau potable, les eaux usées et pluviales, ainsi que les équipements liés au tourisme (pontons, promenades, sentiers), aux mobilités (voies vertes, quais bus) et aux ports et plages.

Il assure le suivi technique, administratif et financier des opérations, renforce progressivement sa maîtrise d'œuvre interne et coordonne ses interventions avec l'ensemble des concessionnaires du territoire.

### Les principales interventions

Le service réalise chaque année une quarantaine d'opérations sur tout le territoire. Parmi les chantiers menés sur le mandat précédent : renouvellement de réseaux humides (avenue Charles de Gaulle, rond-point des Hôpitaux), réhabilitation d'aménagements emblématiques comme le sentier de la Crémaillère ou la Promenade du Lac et création d'ouvrages techniques tels que les réservoirs de Corsuet. Ces interventions permettent de maintenir des infrastructures fiables, sécurisées et adaptées aux besoins du territoire.



### CHIFFRES CLÉS 2025

**40 opérations**  
réalisées sur l'année

**9 885 000 €**  
budget total d'investissement

# BÂTIMENTS—MOYENS GÉNÉRAUX

## ASSURER LES OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET ENTRETIEN.

Le service bâtiments-moyens généraux assure la gestion des opérations de construction, de rénovation des bâtiments de Grand Lac et de son CIAS et d'aménagement paysager, ainsi que l'entretien courant du bâtiment administratif du site Lepic et de l'ensemble des zones d'activités économiques du territoire. Le service intervient en qualité de maître d'ouvrage délégué pour les chantiers transversaux, afin de coordonner, d'optimiser les interventions et de garantir la bonne réalisation des projets.

### Les interventions et actions majeures

Chaque année, les équipes mènent des travaux d'aménagement et de modernisation : amélioration énergétique, installation de solutions photovoltaïques, réfections de voiries internes ou aménagements pour les agents et le public. Elles assurent aussi la gestion des aires d'accueil et de grands passages des gens du voyage et l'entretien de plus de 200 sites d'espaces verts tout en recherchant la sobriété et l'efficacité. Parmi les actions menées figurent l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le site Lepic, la rénovation énergétique du gymnase Garibaldi en collaboration avec les services sportifs, ainsi que l'entretien renforcé de plusieurs sites touristiques du lac, assuré notamment par le renfort de sept saisonniers durant l'été.



### CHIFFRES CLÉS 2025

**212 sites**  
d'espaces verts entretenus

**1 718 720 €**  
budget total d'investissement



## ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT ET LA PERTE D'AUTONOMIE.

Le CIAS de Grand Lac soutient les personnes âgées et dépendantes à travers des services dédiés au maintien à domicile, à l'accompagnement quotidien et à la prévention de l'isolement. Il propose également des lieux de vie adaptés et sécurisés pour répondre aux besoins d'autonomie, de soins et de convivialité des aînés du territoire.



### Accompagnement à domicile et prévention de la perte d'autonomie

Le CIAS propose un ensemble de services destinés aux personnes âgées et dépendantes pour soutenir leur autonomie :

- **service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)** : aide aux actes essentiels, soutien au quotidien, accompagnement social, prévention de l'isolement ;
- **service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)** : il assure des soins d'hygiène, de confort et des soins techniques réalisés sur prescription médicale ;
- **équipe mobile spécialisée Alzheimer (ESA)** : accompagnement à domicile des personnes atteintes de maladies neurodégénératives et soutien aux aidants ;
- **portage de repas** : repas équilibrés livrés à domicile, adaptés aux régimes spécifiques ;
- **téléassistance** : sécurisation 24h/24 grâce à un médaillon ou bracelet, avec options de détection de chute et dispositifs d'alerte ;
- **Accord'Âge** : lutte contre l'isolement via des animations, sorties, visites à domicile ou appels réguliers réalisés par des bénévoles formés.

## CHIFFRES CLÉS 2025

**230 agents**

**120 000 km**  
parcourus par les aides à domicile

**180 000 km**  
parcourus par les aides-soignant(e)s à domicile

**52 000 repas**  
livrés auprès de 360 bénéficiaires dans 20 communes

**272 seniors**  
ont participé aux conférences et ateliers de prévention organisés dans 9 communes par Accord'Âge



### Hébergements et vie collective

Le CIAS gère des lieux de vie permettant d'assurer un accompagnement quotidien adapté au degré de dépendance :

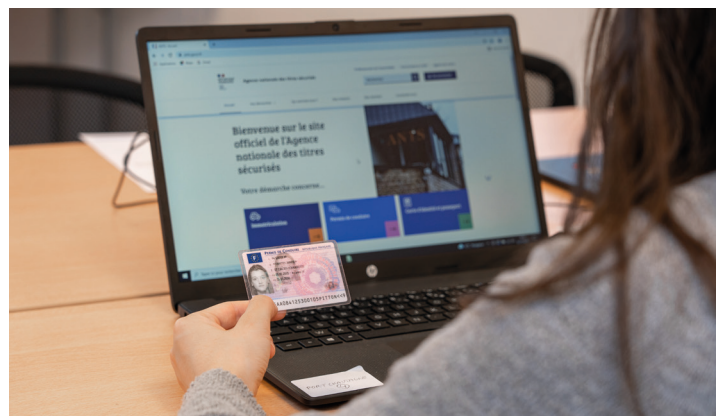
- **résidence autonomie "L'Orée du Bois"** : 77 studios favorisant l'autonomie, proches des services urbains, avec restauration, animations et espaces collectifs ;
- **EHPAD "Les Fontanettes"** : 21 places permanentes ou temporaires avec animations, restauration et professionnels de soins libéraux ;
- **EHPAD "Les Grillons"** : 87 places dont une unité de vie protégée (UVP) dédiée aux personnes atteintes de maladies neuro-évolutives, avec une équipe pluridisciplinaire complète et de l'hébergement temporaire.

Ces structures offrent un cadre de vie sécurisé, convivial et animé, centré sur la qualité de la prise en charge, la dignité, le respect des droits et la participation à la vie sociale.



# FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES PUBLICS.

Les Relais Grand Lac sont des lieux de proximité qui permettent aux habitants d'être accompagnés dans leurs démarches administratives et numériques. Ils jouent un rôle essentiel pour sécuriser les usages en ligne, orienter vers les bons dispositifs et rendre les services publics plus accessibles, en particulier pour les personnes rencontrant des difficultés avec le numérique ou la complexité des démarches.



## Un accompagnement de proximité pour tous

Dans les trois Relais du territoire, des agents formés accueillent, informent et accompagnent les habitants pour faciliter l'accès aux droits et aux services publics.

Ils aident à réaliser des démarches variées : CAF, CPAM, MSA, Finances publiques, Justice, France Travail, ainsi que dans celles liées aux services de Grand Lac, en apportant un appui personnalisé, notamment aux personnes confrontées à la complexité administrative ou aux outils numériques. Une part importante des usagers sollicite les Relais pour des démarches difficiles à comprendre ou peu connues, ou pour être rassurée face aux procédures en ligne, dont la sécurisation croissante rend l'accès plus exigeant.

Face à une fréquentation en hausse constante, les équipes adaptent leur organisation et renforcent la médiation numérique afin de préserver un accueil réactif et de qualité, sans délais d'attente trop longs et sans rupture d'accompagnement.



RELAIS DE RUFFIEUX



RELAIS D'ENTRELACS



RELAIS D'AIX-LES-BAINS

## CHIFFRES CLÉS 2025

**10 097 personnes**  
accompagnées dans les 3 Relais

**1 152 utilisations**  
des ordinateurs mis à disposition  
en libre-service

**993 usagers**  
reçus par les partenaires, lors de leurs  
permanences dans les Relais d'Entrelacs  
et de Ruffieux



## LE PÔLE RESSOURCES AU SERVICE DE L'AGGLOMÉRATION ET DU TERRITOIRE.

Par leur transversalité, les services du pôle ressources jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de Grand Lac. Ils garantissent la continuité des services publics, sécurisent les procédures, accompagnent les projets et les services de l'agglomération dans une démarche d'amélioration continue. Ils contribuent à la mise en œuvre efficace des politiques publiques sur l'ensemble du territoire.



### Communication

**Le service communication conçoit et pilote l'ensemble des actions d'information et de valorisation de l'agglomération :** communication institutionnelle, campagnes thématiques, accompagnement des services, relations presse, outils numériques, réseaux sociaux et production de contenus. Il contribue à rendre l'action publique lisible, accessible et cohérente pour tous les publics.

### Direction des affaires juridiques (DAJ)

La DAJ sécurise l'ensemble des actes et procédures de Grand Lac :

- **les assemblées** sont garantes du fonctionnement institutionnel de la collectivité dans la préparation et le suivi des différentes instances délibératives ;
- **le service juridique, assurances et procédures foncières** apporte conseil et expertise, rédige les actes, sécurise les décisions, accompagne les services dans la gestion des risques juridiques et assure le suivi des contentieux. Il instruit les acquisitions, cessions, conventions et actes fonciers nécessaires aux projets de l'agglomération ;
- **le service commande publique** pilote les achats, garantit le respect du Code de la commande publique et accompagne les services dans la définition de leurs besoins, la passation et l'exécution de leurs achats et pilote l'achat durable.

### Direction des finances

**Cette direction assure la préparation budgétaire, le suivi comptable, l'analyse financière et l'exécution des dépenses et recettes.** Il accompagne les services dans la construction de leurs budgets et dans leurs projections de réalisations. Il assure le financement des investissements en optimisant la gestion de la dette. Il pilote la prospective budgétaire pluriannuelle.

### Pilotage, innovation et relation usagers

Ce service innove et accompagne les pratiques de la collectivité afin de mettre en place des démarches d'amélioration continue et de proposer un service à l'utilisateur toujours plus adapté à ses besoins.

Il regroupe les fonctions de :

- **pilotage et dialogue de gestion** : qui permet de mettre en place des outils et processus de suivi et d'évaluation pour accompagner les décisions techniques et politiques ;
- **relation usagers** : qui définit une stratégie d'amélioration des pratiques en direction des usagers et accompagne les services pour les mettre en œuvre ;
- **système d'information géographique (SIG)** : structure et valorise les données géographiques du territoire. Il produit des analyses et accompagne les projets de l'agglomération et des communes, en mettant à disposition des outils qui facilitent la compréhension des données et leur utilisation ;
- **usages numériques** : le service soutient la transformation digitale des services de Grand Lac et contribue à améliorer le parcours numérique des usagers.

Enfin le service accompagne et conseille l'agglomération et les communes dans la recherche de subventions et le montage des dossiers de demandes de financements.

### Direction des systèmes d'information (DSI)

Ce service garantit le bon fonctionnement de l'agglomération dans ses systèmes d'information :

- **le pôle informatique et téléphonie** gère et sécurise les infrastructures du système d'information, assure l'assistance aux utilisateurs, déploie les dispositifs de cybersécurité et veille à la continuité ainsi qu'à la fiabilité du SI ;
- **le pôle usages numériques** partagé avec le service pilotage, innovation et relation usagers, travaille sur la cohérence des solutions numériques et leur interopérabilité ainsi que sur la formation des agents aux usages numériques.

### Direction des ressources humaines

**La direction des ressources humaines accompagne les agents tout au long de leur parcours professionnel :**

recrutement, formation, gestion des compétences, paie, carrière, qualité de vie au travail, prévention des risques professionnels... Il pilote aussi les actions transversales de gestion du temps, d'accompagnement managérial et de développement des compétences internes.

06.

# GRAND LAC ET SES PARTENAIRES TERRITORIAUX



# LES RELATIONS AVEC LES COMMUNES

Les différentes instances décisionnelles de Grand Lac constituent également des relais d'information pour les communes, les élus qui y siègent étant également des conseillers municipaux.

Grand Lac collabore quotidiennement avec les communes et leurs services par le partage d'information, par exemple via le site web, lors d'interventions sur le territoire des communes (travaux, etc.), en facilitant des groupements de commande...

Ces interactions à différents niveaux ont vocation à **permettre de meilleures synergies, une identification plus fine des besoins, des ressources, des attentes**, permettant ainsi des propositions et des réponses plus pertinentes. Elles prennent ainsi en compte le rôle spécifique des communes, lieu d'accueil privilégié des citoyens de notre territoire.

## LE PACTE FINANCIER ET FISCAL

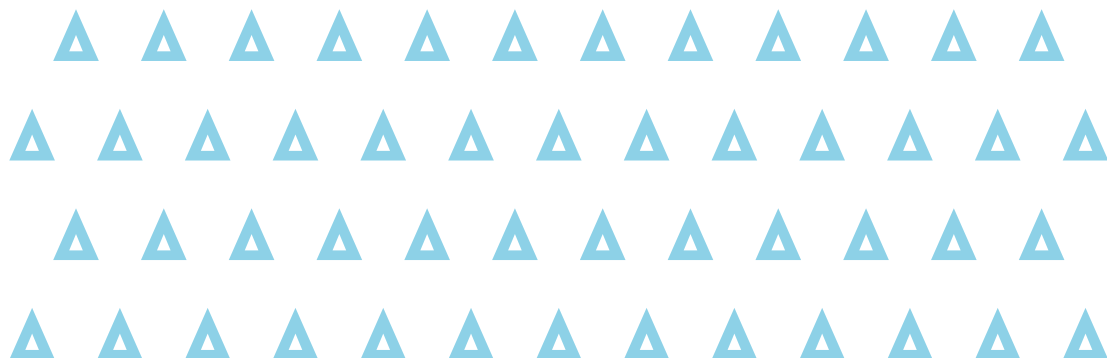
Ce pacte constitue un outil pour renforcer la solidarité financière et fiscale entre l'agglomération et ses communes membres. Adopté en 2022 par les élus de la précédente mandature, le pacte financier et fiscal fera l'objet d'une révision en 2027.

## LE PACTE DE GOUVERNANCE

Un pacte de gouvernance peut également être élaboré entre les communes et la communauté d'agglomération. Ce pacte permet de définir des règles relatives à l'association des communes et de leur maire dans le fonctionnement quotidien de l'agglomération, les conditions de la mutualisation...

## L'INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Les conseillers municipaux des communes membres d'un EPCI qui ne sont pas membres de l'organe délibérant sont, depuis la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, informés des affaires de l'EPCI faisant l'objet d'une délibération. Ils sont notamment destinataires du dossier de travail adressé aux conseillers communautaires avant chaque réunion de l'organe délibérant et du compte-rendu de ces mêmes réunions.



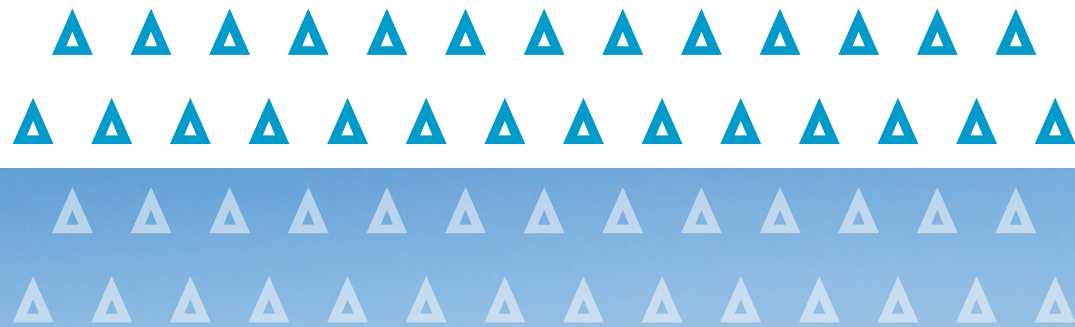
# LES SATELLITES DE GRAND LAC

Pour exercer certaines de ses missions, Grand Lac s'appuie sur plusieurs organismes dits satellites.

Ces structures disposent chacune de leur propre gouvernance, indépendante de celle de l'agglomération. Grand Lac leur transfère des compétences, ce qui permet d'organiser l'action publique au bon échelon tout en mutualisant les moyens.

De ces transferts résulte un fonctionnement coopératif, souvent mené aux côtés d'autres collectivités : c'est tout l'intérêt des syndicats mixtes, qui rendent possible **une gestion partagée et cohérente à l'échelle d'un territoire parfois plus large que celui de l'agglomération.**

À côté de ces satellites, d'autres organismes interviennent également pour le compte de Grand Lac : Ondéa, Mobéa, ou encore VéloDéa. Ces structures n'ont pas le même statut : **elles assurent des délégations de service public (DSP)** ou des prestations spécialisées, selon un choix de mode de gestion décidé par l'agglomération. Elles fournissent ainsi des services publics essentiels (mobilités, transports, vélo...) tout en restant extérieures à l'administration communautaire.





# CHAMBÉRY-GRAND LAC ÉCONOMIE (CGLE)

Créé le 1<sup>er</sup> juillet 2017 par les agglomérations de Grand Lac et de Grand Chambéry, CGLE vise à mutualiser les moyens dédiés au développement économique et à offrir une organisation plus lisible pour les entreprises. Cette gestion permet également d'harmoniser l'aménagement et la commercialisation des zones d'activités.

## LES MISSIONS DE CGLE

**CGLE pilote le développement économique du territoire commun aux deux agglomérations.**

Le syndicat mixte gère et aménage les zones d'activités économiques, accompagne les projets d'entreprises (création, innovation, implantation) et anime des dispositifs dédiés aux startups et porteurs de projets. Son action s'appuie sur plusieurs filières d'excellence telles que l'ingénierie de la montagne, les énergies intelligentes, le numérique ou l'outdoor-santé.

## LE RÔLE DE GRAND LAC AU SEIN DU CGLE

Grand Lac est membre du syndicat mixte au même titre que Grand Chambéry. En transférant sa compétence économique, **l'agglomération confie à CGLE la gestion et l'aménagement des zones d'activités économiques (ZAE)**, ainsi que **le pilotage des projets économiques stratégiques**. Elle participe aux décisions via les instances du syndicat et contribue à la cohérence des actions menées à l'échelle interterritoriale.

## EXEMPLES DE PARCS D'ACTIVITÉS

- **Savoie Technolac** : parc technologique de 150 hectares regroupant 230 entreprises, dédié à l'innovation et à l'accompagnement des filières d'avenir.
- **Savoie Hexapole** : parc d'activités de 150 hectares accueillant 160 entreprises, en modernisation pour renforcer son attractivité.
- **Parc d'activités économiques (PAE) Les Sources (Aix-les-Bains/Grésy-sur-Aix)**: nouveau parc d'activités avec 7 hectares en développement, destiné aux entreprises industrielles, artisanales et de services.
- **PAE Motz-Serrières** : parc économique en développement offrant 8 hectares en développement pour l'accueil de nouvelles entreprises.
- **PAE d'Entre2Lacs** : parc d'activités en extension avec la création d'un giratoire sur la RD 1201 et d'une bretelle de connexion destinée notamment à desservir un futur projet commercial.

**SITE INTERNET :**  
[www.chambery-grandlac.fr](http://www.chambery-grandlac.fr)

Champ d'action Développement économique

Part de Grand Lac dans la gouvernance **50 %**

Contribution de Grand Lac **1 650 000 €**

## GOVERNANCE

**30** délégués titulaires + **10** suppléants

**Grand Lac** : 15 titulaires + 5 suppléants

**Grand Chambéry** : 15 titulaires + 5 suppléants

## CONTACT À GRAND LAC

Sébastien BABOULAZ - Responsable service économie

[s.baboulaz@grand-lac.fr](mailto:s.baboulaz@grand-lac.fr) / 06 35 19 56 11





# COMITÉ INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DU LAC DU BOURGET (CISALB)

Créé en 1994, le CIsalB est un syndicat mixte fermé réunissant six intercommunalités. D'abord dédié à la dépollution du lac du Bourget, **il exerce depuis 2019 la compétence GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) **sur l'ensemble du bassin versant du lac**. Labellisé EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux), il bénéficie des financements de l'agence de l'eau pour conduire ses actions grâce à l'adhésion de plusieurs EPCI : Grand Lac, Grand Chambéry, Cœur de Savoie, Cœur de Chartreuse, ainsi qu'en partie Grand Anney et Rumilly Terre de Savoie.

## LES MISSIONS DU CISALB

Le CIsalB intervient sur un territoire de 580 km<sup>2</sup> pour protéger les milieux aquatiques et prévenir les inondations. Ses missions incluent :

- **la préservation de la qualité de l'eau des milieux aquatiques** : restauration des rivières, gestion des zones humides, lutte contre les pollutions ;
- **la réduction de risque d'inondation** : entretien des cours d'eau dans le secteur défini avec la déclaration d'intérêt général (DIG), gestion des digues, travaux de protection, suivi des crues ;
- **la sensibilisation des habitants** : animations, ateliers et gestion du centre Aqualis consacré au lac du Bourget.

Le CIsalB pilote également plusieurs outils contractuels, dont le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), ainsi que d'autres dispositifs menés en partenariat avec les agglomérations, tels que le Contrat Vert et Bleu et le Contrat Eau et Climat, portés conjointement par l'agence de l'eau, Grand Chambéry et Grand Lac.

## LE RÔLE DE GRAND LAC AU SEIN DU CISALB

Grand Lac est membre du CIsalB et adhère à toutes ses compétences. **Pour la GEMAPI, l'agglomération reste décideur des investissements, tandis que le CIsalB agit en maître d'ouvrage délégué.**

Le syndicat assure également la gestion d'Aqualis, équipement muséographique et pédagogique communautaire dédié à la sensibilisation.

## LES ACTIONS ET PROJETS

- **Entretien des rivières, renaturation des cours d'eau, gestion des zones humides et lutte contre les plantes invasives** sur l'ensemble du bassin versant.
- **Protection contre les inondations**, avec notamment les bassins de stockage/rétention du Combo, de la Chaudanne et des Garins.
- Définition des systèmes **d'endiguement et des niveaux de sûreté**.
- **Confortement des digues** comme celles de la Laysse ou du Sierroz.
- **Sensibilisation du public** : plus de 500 actions annuelles via des animations locales et Aqualis.

Champ d'action	GEMAPI
Part de Grand Lac dans la gouvernance	36 %
Contribution de Grand Lac (hors GEMAPI)	220 000 €
Financement compétence GEMAPI	2 200 000 €

## GOVERNANCE

14 délégués titulaires + 14 suppléants

**Grand Lac** : 5 titulaires + 5 suppléants

**Grand Chambéry** : 5 titulaires + 5 suppléants

**Cœur de Chartreuse, Cœur de Savoie,**

**Grand Anney et Rumilly Terre de Savoie** :

1 titulaire + 1 suppléant chacun

## CONTACT À GRAND LAC

Christophe TOUZEAU - Directeur du pôle préservation et valorisation des ressources  
c.touzeau@grand-lac.fr / 06 75 39 20 15





# SYNDICAT DU HAUT RHÔNE (SHR)

Le Syndicat du Haut-Rhône est un syndicat exerçant la compétence GEMAPI et intervenant sur un vaste périmètre à cheval sur la Savoie, l'Ain et l'Isère, le long du Rhône, entre la confluence du Fier et le pont de Groslée. Il assure la GEMAPI pour le compte de ses sept EPCI membres, par transfert de compétences. Sur le territoire de Grand Lac, son intervention concerne cinq communes : Motz, Serrières-en-Chautagne, Ruffieux, Vions et Chanaz.

Champ  
d'action

GEMAPI

Part de Grand Lac  
dans la gouvernance

14 %

Contribution  
de Grand Lac

240 000 €

## LES MISSIONS DU SHR

Le SHR conduit des actions en faveur des milieux aquatiques et de la prévention des risques sur le Rhône et ses affluents. Ses missions principales sont :

- **la restauration et la préservation des milieux aquatiques**, notamment au travers d'actions écologiques et sédimentaires menées sur le Rhône et ses milieux annexes ;
- **la prévention des inondations**, grâce à la gestion, l'entretien et la surveillance des ouvrages de protection ;
- **la gestion intégrée de l'eau** à l'échelle du bassin versant, conciliant enjeux écologiques, usages et prévention ;
- **la sensibilisation et l'éducation**, via des actions visant à faire découvrir le Rhône et ses affluents, à expliquer leurs enjeux, le fonctionnement du fleuve, les bons gestes à adopter et les règles à respecter.

Sur le territoire de Grand Lac, son action se concentre sur la restauration écologique du Rhône et la gestion des digues de Chautagne.

## LE RÔLE DE GRAND LAC AU SEIN DU SHR

Grand Lac est membre du syndicat à travers les cinq communes de son territoire situées dans le périmètre du SHR. L'agglomération est associée aux décisions concernant la préservation du Rhône, la gestion des ouvrages de protection et les projets GEMAPI menés sur la Chautagne.

## LES ACTIONS ET PROJETS

- **Confortement des digues du Haut-Rhône en Chautagne** : étude en cours pour renforcer plus de 8 km de digues, élément majeur de protection des communes riveraines.
- **Restauration écologique du Vieux-Rhône de Chautagne** : étude de faisabilité pour améliorer le fonctionnement écologique, la continuité et les habitats naturels.
- **Travaux et interventions GEMAPI** : entretien régulier des ouvrages, restauration d'habitats et interventions ciblées sur le Rhône et ses milieux associés.

SITE INTERNET :  
[www.haut-rhone.com](http://www.haut-rhone.com)

## GOUVERNANCE

28 membres au comité syndical

Grand Lac : 4 sièges

## CONTACT À GRAND LAC

Christophe TOUZEAU - Directeur du pôle  
préservation et valorisation des ressources  
[c.touzeau@grand-lac.fr](mailto:c.touzeau@grand-lac.fr) / 06 75 39 20 15





Syndicat Mixte  
Interdépartemental  
d'Aménagement  
du Chéran

S.M.I.A.C.

# LE SYNDICAT MIXTE INTERDÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT DU CHÉRAN (SMIAC)

Le SMIAC exerce la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Chéran, pour le compte de quatre intercommunalités : Grand Lac, Grand Chambéry, Grand Annecy et Rumilly Terre de Savoie.

Le syndicat regroupe 41 communes des deux Savoie et intervient sur l'ensemble du bassin issu du massif des Bauges, dans le cadre d'un transfert de compétences.

## LES MISSIONS DU SMIAC

Le SMIAC met en œuvre différentes actions visant à assurer une gestion globale et durable du Chéran et de ses affluents :

- **aménagement et gestion du bassin versant**, incluant la restauration des cours d'eau, des zones humides et des milieux aquatiques ;
- **prévention des inondations**, par l'entretien et la gestion des ouvrages, des cours d'eau et des zones de mobilité active ;
- **protection des écosystèmes**, grâce à la restauration écologique, le suivi de la ressource en eau et la lutte contre la pollution ;
- **actions "hors GEMAPI"** : surveillance de la ressource, concertation locale, et animation autour des enjeux eau-milieux aquatiques.

Les interventions sont encadrées par une stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE), partagé par les quatre intercommunalités membres.

## LE RÔLE DE GRAND LAC AU SEIN DU SMIAC

Grand Lac est l'un des quatre membres du SMIAC et lui délègue l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Chéran. À ce titre, l'agglomération participe à la gouvernance du syndicat, contribue à définir les priorités d'intervention et s'associe aux décisions concernant la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations et les actions menées à l'échelle du bassin versant.

## LES ACTIONS ET PROJETS

- **Programme d'investissements** : actions de restauration des milieux aquatiques et de prévention des inondations.
- **Restauration des cours d'eau** : renaturation, gestion des sédiments et entretien régulier.
- **Entretien courant** : gestion des plantes invasives et interventions sur les cours d'eau.
- **Sensibilisation et concertation** : actions pédagogiques et appui aux communes sur les enjeux liés à l'eau.

Champ  
d'action GEMAPI

Part de Grand Lac  
dans la gouvernance 5 %

Contribution  
de Grand Lac 15 000 €

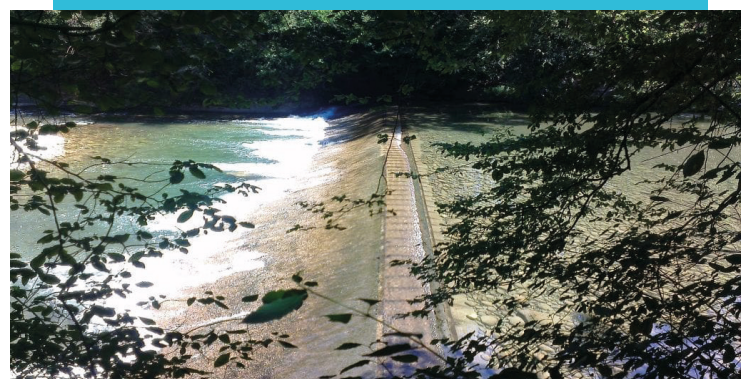
## GOUVERNANCE

19 délégués titulaires + 19 suppléants

**Grand Lac** : 1 représentant titulaire  
**Grand Chambéry, Grand Annecy et Rumilly  
Terre de Savoie** : 6 représentants chacun

## CONTACT

Christophe TOUZEAU - Directeur du pôle  
préservation et valorisation des ressources  
c.touzeau@grand-lac.fr / 06 75 39 20 15





# MÉTROPOLE SAVOIE

**Créé en 1996, Métropole Savoie regroupe trois intercommunalités : Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie.** Ensemble, elles représentent plus de 250 000 habitants au sein de plus de 100 communes. C'est un syndicat mixte, chargé de porter une vision territoriale commune à travers l'élaboration et la gestion du schéma de cohérence territoriale (SCoT).

## LES MISSIONS DE MÉTROPOLE SAVOIE

Métropole Savoie pilote la planification territoriale à l'échelle de son territoire. Ses missions portent principalement sur :

- **l'élaboration, la révision et le suivi du SCoT**, document stratégique fixant les orientations d'aménagement (urbanisme, habitat, mobilités, développement économique, environnement) ;
- **l'accompagnement des communes et des EPCI** dans la déclinaison du SCoT au sein de leurs documents d'urbanisme (PLUi, projets urbains) ;
- **la vérification de la compatibilité des documents locaux** avec le SCoT et son document d'aménagement artisanal commercial et logistique (DAACL) ;
- **la conduite d'études thématiques et prospectives** liées à l'aménagement du territoire, portant notamment sur la transition écologique, l'aménagement commercial ou encore la réduction de l'artificialisation.

## LE RÔLE DE GRAND LAC AU SEIN MÉTROPOLE SAVOIE

**Grand Lac, l'un des trois membres du syndicat, participe aux instances décisionnelles (comité syndical), de pilotage (bureau syndical) et aux orientations du SCoT.** Ses PLUi doivent être compatibles avec ce document-cadre. L'agglomération contribue aussi aux études thématiques ou prospectives menées par Métropole Savoie sur les enjeux majeurs du territoire.

## LES ACTIONS ET PROJETS

- **SCoT révisé en 2020** afin d'intégrer les objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) introduits par la Loi Climat et résilience du 22 août 2021, Métropole Savoie a approuvé le 6 février 2026 une procédure de modification simplifiée n° 3.
- **Étude prospective « Métropole Savoie 2050 : les chemins des soutenabilités »** qui vise à analyser et renforcer la capacité du territoire à relever un ensemble de défis : écologiques, sociaux, économiques et démocratiques...
- **Appui aux communes**, pour intégrer les objectifs du SCoT dans leurs PLUi et projets urbains.

**SITE INTERNET :**  
[www.metropole-savoie.com](http://www.metropole-savoie.com)

**Champ d'action** Urbanisme et aménagement du territoire

**Part de Grand Lac dans la gouvernance** **30 %**

**Contribution de Grand Lac** environ **220 000 €**

## GOUVERNANCE

**189** délégués titulaires

**Grand Lac** : 55 titulaires + 55 suppléants  
**Grand Chambéry** : 80 titulaires + 80 suppléants

**Cœur de Savoie** : 54 titulaires + 54 suppléants

## CONTACT À GRAND LAC

Véronique MERMOUD - Directrice du pôle aménagement durable et planification  
[v.mermoud@grand-lac.fr](mailto:v.mermoud@grand-lac.fr) / 06 82 73 97 69



AIX LES BAINS  
RIVIERA  
DES ALPESL'AGENCE AIX-LES-BAINS  
RIVIERA DES ALPES

Depuis 2017, l'office de tourisme intercommunal (OTI) exerce pour Grand Lac la compétence obligatoire de promotion du tourisme. Il porte également la marque de territoire "Aix-les-Bains Riviera des Alpes", créée en 2016 pour renforcer l'attractivité du territoire autour du bien-être et de la nature.

## LES MISSIONS DE L'OTI

L'OTI assure l'accueil et l'information touristique dans plusieurs bureaux permanents et saisonniers du territoire. Il conduit la promotion touristique via des supports variés : communication digitale, brochure, presse, salons, webcams et magazine.

Il fédère et anime le réseau d'acteurs autour de la marque "Aix-les-Bains Riviera des Alpes", source d'attractivité pour les habitants, entreprises et visiteurs. L'OTI développe également des activités commerciales comme une boutique, une billetterie, des partenariats, un centre de formation...

Par ailleurs, il contribue à l'attractivité du territoire via des événements et de nombreuses actions culturelles et touristiques ainsi que le développement du tourisme d'affaires.

## LE RÔLE DE GRAND LAC AU SEIN DE L'OTI

Grand Lac est l'autorité compétente en matière de promotion touristique et confie l'ensemble de cette mission à l'OTI. L'agglomération assure le pilotage stratégique de la politique touristique, définit les objectifs de l'OTI et finance les missions confiées dans le cadre de conventions dédiées.

## LES ACTIONS ET PROJETS

- **Promotion de la destination** : campagnes digitales, salons, magazine BLEU et contenus touristiques.
- **Animation de la marque** : mobilisation du réseau autour de la marque "Aix-les-Bains Riviera des Alpes".
- **Événements** : organisation d'animations sport, bien-être et d'événements estivaux.
- **Services touristiques** : boutique, billetterie, observatoire touristique.
- **Transition écologique** : mise en place d'actions en lien avec le PCAET Grand Lac et les démarches de transition écologique.

SITE INTERNET :

[www.aixlesbains-rivieradesalpes.com](http://www.aixlesbains-rivieradesalpes.com)Champ  
d'action

Promotion touristique

Contribution  
de Grand Lac**1 617 000 €**  
+ reversement des taxes de séjour  
(variable chaque année)

## GOUVERNANCE

- 29** membres au comité de direction :
- **17** conseillers communautaires (10 suppléants)
  - **12** représentants des professionnels/organismes/acteurs du tourisme (10 suppléants)

## CONTACT GRAND LAC

Sophie CASSARO - Responsable du service tourisme

[s.cassaro@grand-lac.fr](mailto:s.cassaro@grand-lac.fr) / 07 85 03 03 74



# PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR) DU MASSIF DES BAUGES

Créé en 1995, le Parc naturel régional du Massif des Bauges protège et valorise un territoire reconnu pour ses richesses naturelles et culturelles. Labellisé Géoparc mondial UNESCO, il réunit 67 communes et plusieurs partenaires institutionnels. La nouvelle charte (2025-2040), la troisième depuis la création du PNR du Massif des Bauges, a été approuvée par décret ministériel du 6 septembre 2025. Grand Lac y adhère depuis 2019, avec six communes membres au sein du périmètre du Parc.

Champ d'action

Préservation du territoire remarquable des Bauges

Part de Grand Lac dans la gouvernance

Adhérent

## LES MISSIONS DU PNR DU MASSIF DES BAUGES

Le Parc met en œuvre les cinq missions fondamentales confiées aux PNR :

- **protéger les patrimoines naturels et culturels**, à travers la préservation des milieux naturels, des paysages et de la biodiversité ;
- **aménager le territoire**, en élaborant une vision cohérente d'urbanisme et de gestion des espaces ruraux et montagnards ;
- **soutenir le développement économique et social**, notamment via l'agriculture de montagne, la forêt, les savoir-faire locaux et les activités touristiques durables ;
- **informer et sensibiliser**, en menant des actions pédagogiques auprès du grand public, des acteurs locaux et des visiteurs ;
- **expérimenter et innover**, en testant des démarches territoriales durables, reproductibles par d'autres PNR.

## LE RÔLE DE GRAND LAC AU SEIN DU PNR

**Grand Lac participe aux orientations de la charte qui guide les actions en matière de préservation des ressources, de qualité de vie et d'adaptation au changement climatique.** Véritable outil stratégique, elle structure les travaux de l'agglomération sur l'aménagement, la transition écologique, l'agriculture et le tourisme durable. Cinq communes de Grand Lac sont en totalité comprises dans le périmètre (Montcel, Pugny-Chatenod, Saint-Offenge, Saint-Ours et Trévignin) et une partiellement (Mouxy).

## LES ACTIONS ET PROJETS

- **Mise en œuvre de la charte 2025-2040** : appui aux communes pour l'aménagement durable et la transition écologique.
- **Préservation des milieux naturels** : restauration de zones humides et actions pour la biodiversité.
- **Tourisme durable** : valorisation des géosites du Géoparc UNESCO et amélioration des itinéraires de randonnée.
- **Filières locales** : accompagnement de l'agriculture de montagne et des circuits courts.

## GOVERNANCE

93 élus au total :

- 71 représentants des **communes**
- 5 représentants des **villes-portes dont Aix-les-Bains**
- 7 représentants des **intercommunalités** (dont pour Grand lac, 1 délégué titulaire et 1 suppléant)
- 3 représentants du **Département de la Savoie**
- 2 représentants du **Département de la Haute-Savoie**
- 5 représentants de la **Région Auvergne-Rhône-Alpes**

## CONTACT À GRAND LAC

Véronique MERMOUD - Directrice du pôle pôle aménagement durable et planification  
v.mermoud@grand-lac.fr / 06 82 73 97 69

SITE INTERNET :  
[www.parcdesbauges.com](http://www.parcdesbauges.com)





# SAVOIE DÉCHETS

Savoie Déchets est un syndicat mixte chargé du traitement des déchets ménagers et assimilés pour 13 collectivités membres, représentant plus de 549 000 habitants et 236 communes. Il exerce cette compétence par transfert de ses collectivités adhérentes. Le syndicat gère notamment l'unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets (UVETD) de Chambéry ainsi que les centres de tri départementaux.

## LES MISSIONS DE SAVOIE DÉCHETS

Le syndicat exerce pour ses membres les compétences suivantes :

- **traitement des ordures ménagères** : jusqu'à 147 000 tonnes incinérées chaque année dans l'UVETD de Chambéry valorisées pour produire chaleur et électricité ;
- **tri des collectes sélectives** : traitement d'environ 40 000 tonnes d'emballages et papiers dans les centres de tri, principalement à Chambéry ;
- **traitement des biodéchets** : compostage et valorisation sur plusieurs unités du territoire, en cohérence avec la généralisation du tri à la source ;
- **incinération des boues de stations d'épuration**, compétence à laquelle Grand Lac adhère (tonnage mutualisé).

Savoie Déchets n'est pas compétent pour la collecte des déchets, ni pour la gestion des déchetteries, assurées par les EPCI.

## LE RÔLE DE GRAND LAC AU SEIN DE SAVOIE DÉCHETS

Grand Lac fait partie des 13 collectivités membres et dispose de six délégués au comité syndical.

L'agglomération confie au syndicat le traitement de ses déchets ménagers, de ses recyclables ainsi que l'incinération des boues d'épuration. Elle participe aux décisions stratégiques liées aux investissements, au fonctionnement de l'UVETD, aux évolutions des centres de tri et à la gestion des biodéchets.

## LES ACTIONS ET PROJETS

- **Nouveau centre de tri** en 2026 à Chambéry (40 000 t/an d'emballages et papiers).
- **Valorisation énergétique** : optimisation de l'UVETD et étude d'une chaufferie biomasse pour valoriser le bois B et renforcer la production de chaleur.
- **Réemploi du verre** avec Revera.

Champ d'action Traitement des déchets

Part de Grand Lac dans la gouvernance **15 %**

Contribution de Grand Lac **3 619 000 €**

## GOVERNANCE

**39** membres + **39** suppléants

**Grand Lac** : 6 sièges

**Grand Chambéry** : 8 sièges

**Arlysière** : 6 sièges

## CONTACT À GRAND LAC

Lauréliane CHENAL - Responsable du service valorisation des déchets

[l.chenal@grand-lac.fr](mailto:l.chenal@grand-lac.fr) / 07 86 92 35 30

SITE INTERNET :  
[www.savoie-dechets.fr](http://www.savoie-dechets.fr)





# SYNDICAT MIXTE DES STATIONS DES BAUGES (SMSB)

Créé initialement pour gérer les sites du Revard et de la Féclaz sous le nom Savoie Grand Revard, le syndicat a élargi son périmètre en 2018 aux stations des Aillons et du Margériaz, devenant ainsi le Syndicat Mixte des Stations des Bauges (SMSB). Il regroupe Grand Lac et Grand Chambéry, et intervient sur l'ensemble des domaines nordiques et alpins du massif des Bauges.

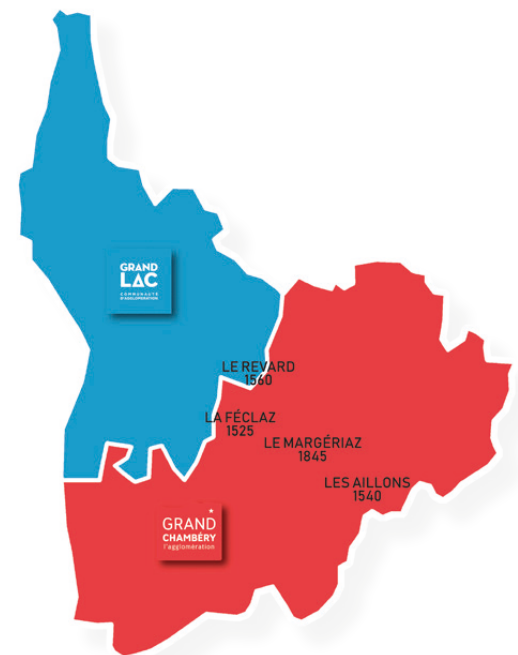
## LES MISSIONS DU SMSB

SMSB assure la gestion, l'exploitation et l'aménagement des stations des Bauges pour le compte de ses membres :

- **en régie, pour Grand Lac et Grand Chambéry** : les sites du Revard et de la Féclaz sont gérés à parité entre les deux agglomérations ;
- **via la société d'économie mixte (SEM) des Bauges, pour Grand Chambéry uniquement, qui en assure le financement** : les stations des Aillons et du Margériaz.

Le syndicat réalise l'ensemble des aménagements et équipements nécessaires à la pratique des activités hivernales et estivales (ski nordique, ski alpin, luge, randonnée, VTT...), ainsi que la gestion des infrastructures d'accueil (parkings, locaux, espaces de services).

Le domaine du Revard-La Féclaz compte notamment **150 km de pistes nordiques, l'un des plus vastes de France, ainsi qu'un stade de biathlon et 25 km de pistes alpines.**



## LE RÔLE DE GRAND LAC AU SEIN DU SMSB

**Grand Lac est membre du syndicat à parité avec Grand Chambéry pour les sites du Revard et de la Féclaz.** À ce titre, l'agglomération participe à la gouvernance, aux décisions d'aménagement et à la stratégie globale de développement des deux sites, en lien avec les enjeux touristiques, économiques et environnementaux du territoire.

## LES ACTIONS ET PROJETS

- **Gestion des domaines** : entretien des pistes nordiques et alpines, remontées mécaniques et équipements d'accueil.
- **Développement quatre saisons** : diversification de l'offre avec la luge d'été, le *tubing* et les activités de pleine nature.
- **Investissements** : modernisation des installations dans le cadre du programme pluriannuel.

Champ d'action Développement touristique en montagne

Part de Grand Lac dans la gouvernance<sup>(1)</sup> **50 %**

Contribution de Grand Lac **434 000 €**

<sup>(1)</sup> compétence obligatoire

## GOVERNANCE

**36** délégués titulaires + **6** suppléants

**Grand Lac** : 18 titulaires + 3 suppléants

**Grand Chambéry** : 18 titulaires + 3 suppléants

## CONTACT À GRAND LAC

Sophie CASSARO - Responsable du service tourisme

s.cassaro@grand-lac.fr / 07 85 03 03 74



# LE SYNDICAT DES MOBILITÉS DE L'OUEST SAVOYARD (SYMOS)

Créé en 2024, le Symos réunit Grand Lac, Grand Chambéry, Cœur de Savoie et le Département de la Savoie autour d'un objectif commun : améliorer et coordonner les mobilités du quotidien à l'échelle d'un bassin de vie de plus de 240 000 habitants. Il constitue une instance de coopération inédite destinée à organiser une politique de déplacements cohérente entre ces territoires.

## LES MISSIONS DU SYMOS

Créé récemment, le Symos voit encore ses premières actions opérationnelles se structurer. Son périmètre d'intervention, en cours de consolidation, a vocation à coordonner et optimiser l'offre de mobilité entre les collectivités membres. À ce stade, les missions envisagées sont les suivantes :

- **favoriser l'intermodalité**, en organisant la complémentarité entre bus, train, vélo, covoiturage et autres modes alternatifs ;
- **mettre en place un système d'information multimodale**, afin de faciliter la recherche d'itinéraires et d'horaires pour les usagers ;
- **développer une tarification coordonnée**, permettant à terme des titres de transport unifiés entre les différents réseaux publics du territoire ;
- **coordonner les services de transport** organisés par chaque membre, dans une logique de cohérence et d'efficacité.

## LE RÔLE DE GRAND LAC AU SEIN DU SYMOS

Grand Lac est l'une des collectivités fondatrices du Symos et dispose de cinq délégués au comité syndical. Ces délégués participent aux décisions stratégiques concernant l'organisation des mobilités et contribue à la mise en place d'une offre coordonnée entre les territoires du bassin de vie.

## LES ACTIONS ET PROJETS

- **Harmonisation des transports** : coordination des lignes et services entre les trois territoires (Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie).
- **Tarification coordonnée** : préparation d'un titre de transport unique.
- **Mobilités alternatives** : développement du covoiturage, de l'autopartage et des modes doux.
- **Études partagées** : élaboration d'un plan de mobilité commun.
- **Liaisons structurantes** : projets de lignes express entre Aix-les-Bains, Chambéry et la Combe de Savoie.

 Champ  
d'action

Mobilités

 Contribution  
de Grand Lac

**60 000 €**

## GOVERNANCE

**20** délégués titulaires + **20** suppléants

**Grand Lac** : 5 sièges

**Grand Chambéry** : 9 sièges

**Cœur de Savoie** : 3 sièges

**Département de la Savoie** : 3 sièges

## CONTACT

Véronique MERMOUD - Directrice du pôle  
pôle aménagement durable et planification  
v.mermoud@grand-lac.fr / 06 82 73 97 69



**SITE INTERNET :**  
[www.symos.fr](http://www.symos.fr)

07.

# RESTEZ INFORMÉS



# ANNUAIRE DES SERVICES

## DIRECTION GÉNÉRALE

### > Laurent LAVAISSIÈRE

Directeur général des services  
04 79 63 89 39 / 06 87 05 55 13  
l.lavaissiere@grand-lac.fr

### > Amandine HUGOT

Directrice générale adjointe des services  
04 79 52 52 12 / 06 08 77 15 88  
a.hugot@grand-lac.fr

## COLLABORATEUR DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

### > Corentin ALEXANDRE

Collaborateur du Président et de la direction  
générale  
04 79 63 86 89 / 06 77 73 60 73  
c.alexandre@grand-lac.fr

## PÔLE AMÉNAGEMENT DURABLE ET PLANIFICATION

### > Véronique MERMOUD

Directrice du pôle aménagement durable  
et planification  
04 79 35 70 78 / 06 82 73 97 69  
v.mermoud@grand-lac.fr

### > Marine ALIX

Coordinatrice de la Réserve de biosphère du Lac  
du Bourget  
04 79 63 89 43 / 06 07 48 42 73  
m.alix@grand-lac.fr

### > Fabrice BURDIN

Responsable du service agriculture  
04 79 63 89 37 / 06 38 86 99 34  
f.burdin@grand-lac.fr

### > Marine DUQUET

Responsable du service urbanisme-planification  
04 79 61 83 82 / 06 49 57 51 45  
m.duquet@grand-lac.fr

### > Benjamin DROMARD

Responsable du service mobilités  
04 79 61 83 89 / 06 74 24 92 13  
b.dromard@grand-lac.fr

### > Sarah GILLET

Responsable du service air-énergie-climat  
04 79 35 00 51 / 06 83 46 88 10  
s.gillet@grand-lac.fr

### > Hanane MAJID

Responsable du service habitat et politique  
de la ville  
04 79 61 83 83 / 07 87 07 95 29  
h.majid@grand-lac.fr

### > Cyril ZANARDI

Responsable du service des autorisations  
d'urbanisme  
04 79 63 87 58 / 07 88 70 99 31  
c.zanardi@grand-lac.fr

## PÔLE ATTRACTIVITÉ RAISONNÉE DU TERRITOIRE

### > Christophe PIRAT

Directeur du pôle attractivité raisonnée du  
territoire  
04 79 63 89 40 / 06 70 65 77 98  
c.pirat@grand-lac.fr

### > Sébastien BABOULAZ

Responsable du service économie  
04 79 61 81 59 / 06 35 19 56 11  
s.baboulaz@grand-lac.fr

### > Cyril BENARD

Responsable du service ports et plages  
04 79 61 85 34 / 06 70 99 11 43  
c.benard@grand-lac.fr

### > Julien BOURGES

Responsable du service équipements sportifs  
et de loisirs  
04 79 61 81 80 / 06 15 04 64 15  
j.bourges@grand-lac.fr

### > Sophie CASSARO

Responsable du service tourisme  
07 85 03 03 74 / 04 79 63 89 42  
s.cassaro@grand-lac.fr

## PÔLE PRÉSERVATION ET VALORISATION DES RESSOURCES

### > Christophe TOUZEAU

Directeur du pôle préservation et valorisation  
des ressources  
04 79 35 70 76 / 06 75 39 20 15  
c.touzeau@grand-lac.fr

### > Lauréliane CHENAL

Responsable du service valorisation des déchets  
04 79 35 70 75 / 04 79 35 70 70  
l.chenal@grand-lac.fr

### > Christel GHYSELINCK

Responsable relation usagers  
04 79 63 89 34 / 07 87 92 86 90  
c.ghyselinck@grand-lac.fr

### > Laurent GIRARD-REYDET

Responsable du service bâtiment-moyens  
généraux  
04 79 35 98 98 / 06 70 45 66 00  
l.girard-reydet@grand-lac.fr

> **Fanny LAGACHE**

Responsable du service travaux VRD  
04 79 35 93 56 / 06 02 00 08 46  
f.lagache@grand-lac.fr

> **Magali PINSON**

Responsable du service eau potable  
04 79 61 74 19 / 06 07 21 49 61  
m.pinson@grand-lac.fr

> **Alexandre SAUVANT**

Responsable du service assainissement  
04 79 61 89 13 / 06 87 65 72 25  
a.sauvant@grand-lac.fr

**PÔLE RESSOURCES**

> **Amandine HUGOT**

Directrice générale adjointe des services  
04 79 52 52 12 / 06 08 77 15 88  
a.hugot@grand-lac.fr

> **Nicolas BESSON**

Responsable des relations usagers et des Relais  
Grand Lac  
04 79 63 87 46 / 06 45 08 43 98  
n.besson@grand-lac.fr

> **Adeline BONIFACE**

Responsable du service commande publique  
et assurances  
04 79 61 85 32 / 06 72 20 10 03  
a.boniface@grand-lac.fr

> **Emma BOSSAN**

Responsable du service juridique et procédures  
foncières  
04 79 63 87 67 / 06 07 51 68 62  
e.bossan@grand-lac.fr

> **Estelle COSTA DE BEAUREGARD**

Directrice des affaires juridiques  
04 79 61 81 56 / 06 75 15 01 85  
e.costa-debeauregard@grand-lac.fr

> **Fabien DIDIER**

Directeur des ressources humaines  
04 79 63 87 36 / 06 84 96 65 40  
f.didier@grand-lac.fr

> **Ingrid FABRE**

Responsable du service communication  
04 79 61 83 87 / 06 81 19 45 08  
i.fabre@grand-lac.fr

> **Matilde HABOUZIT**

Directrice pilotage, innovation et systèmes  
d'information  
04 79 52 52 06 / 07 87 29 24 53  
m.habouzit@grand-lac.fr

> **Olivier VERDENAL**

Directeur financier  
04 79 61 81 31 / 06 08 37 91 50  
o.verdenal@grand-lac.fr

**CIAS**

> **Marie RENAUD**

Directrice du CIAS  
04 79 52 12 44 / 06 73 58 34 99  
m.renaud@cias-grandlac.fr

> **Sylvie BARIL**

Responsable du service de lutte contre  
l'isolement  
04 79 52 12 44 / 07 78 12 18 37  
s.baril@cias-grandlac.fr

> **Muriel BORRELY-DUBINI**

Assistante de direction  
04 79 88 68 76  
m.borrely-dubini@cias-grandlac.fr

> **Sophie BOUTGES**

Directrice de l'EHPAD des Grillons  
04 79 61 31 65 / 06 26 08 13 27  
s.boutges@cias-grandlac.fr

> **Marjorie GALLIER**

Directrice adjointe en charge du domicile  
et des actions de proximité  
04 79 61 82 65 / 07 86 10 35 73  
m.gallier@cias-grandlac.fr

> **Géraldine MOLLARD**

Directrice de l'EHPAD Les Fontanettes  
et de la résidence autonomie l'Orée du Bois  
04 79 54 21 29 et 04 79 88 07 91 / 07 88 67 14 93  
g.mollard@cias-grandlac.fr

**ACCUEIL**

> **Accueil Grand Lac** - 04 79 35 00 51

> **Accueil CIAS** - 04 79 52 12 44

# LES RESSOURCES EN LIGNE



## WWW.GRAND-LAC.FR

Retrouvez en téléchargement :

- Tous les actes administratifs : conseils communautaires, bureaux communautaires, arrêtés du Président, statuts...
- Les éditions du Mag'



## SUR LE WEB

Site des Intercommunalités de France :  
[www.intercommunalites.fr](http://www.intercommunalites.fr)

Site de l'Association des Maires  
de France et des Présidents  
d'intercommunalités :  
[www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

Le portail de l'État au service  
des collectivités :  
[www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr)



## SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE L'AGGLOMÉRATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !



@GrandLac.Agglo



@grandlac.agglo



Grand Lac -  
Communauté  
d'agglomération



@GrandLac-Agglo



La chaîne « Grand Lac  
- Communauté d'Agglomération »





**LE PORT DE CONJUX**



**AQUALAC**



**LES RÉSERVOIRS DE CORSUET**



Rédigé par Grand Lac - mars 2026  
© Grand Lac - Freepik

**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION**

1500 boulevard Lepic  
73100 AIX-LES-BAINS  
[grand-lac.fr](http://grand-lac.fr)

**GRAND  
LAC**

**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION**